

RAPPORT AU BUREAU DE LA MÉTROPOLE

Transports, Mobilité durable

■ Séance du 16 décembre 2021

8627

■ Présentation du rapport d'activité 2020 du délégataire de service public pour l'exploitation des parcs en enclos de Marseille DSP n°15/1623 (Effia Stationnement Marseille)

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Depuis sa création la Métropole d'Aix-Marseille-Provence exerce la compétence concernant la réalisation et la gestion des aires et parcs de stationnement.

Par délibération DTM 001-1317/15/CC du 26 octobre 2015, le Conseil de Communauté a approuvé le choix du délégataire et le contrat n°15/1623 de délégation de service public sous la forme d'un affermage pour l'exploitation des parcs en enclos de Marseille des plages (7 parcs) et des parcs Providence, Tilleuls et Beaugeard, confiée à la Société Effia Stationnement Marseille pour une durée de 7 ans. Le contrat s'achèvera le 25 octobre 2022.

Conformément à l'article L 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte. Le rapport du délégataire a fait l'objet d'une analyse de la part des services métropolitains dont la synthèse est jointe à la présente délibération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération DTM 001-1317/15/CC du 26 octobre 2015, par laquelle la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé le choix du délégataire et de la convention de délégation de service public sous la forme d'un affermage n°15/1623, pour l'exploitation des parcs en enclos des plages de Marseille (7 parcs), Providence, Tilleuls et Beaugeard, confiée à la Société Effia Stationnement ;

- La délibération TRA 024-1399/16/CM du 15 décembre 2016 approuvant l'avenant n°1 au contrat de DSP n°15/1623 relatif à l'exploitation des parcs en enclos de Marseille ;
- L'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire de Marseille-Provence du.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le rapport annuel du délégataire concernant les parcs en enclos de Marseille pour l'année 2020, a été remis par la Société Effia Stationnement Marseille.

Délibère

Article unique :

Est pris acte du rapport annuel du délégataire pour l'année 2020, remis par la Société Effia Stationnement Marseille.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS



Rapport annuel d'activité 2020



DSP de Marseille

25 mai 2021



SOMMAIRE

PARTIE I : COMPTE-RENDU TECHNIQUE

1. PRESENTATION DE L'EXPLOITATION	4
1.1 DESCRIPTION DU SITE.....	4
1.2 CARACTERISTIQUES DU CONTRAT	8
1.3 TARIFS TTC APPLIQUES EN 2020	8
1.4 ELEMENTS MARQUANTS DE L'EXPLOITATION.....	10
1.5 ORGANISATION DU SITE	14
2. OPERATION D'ENTRETIEN MAINTENANCE	15
2.1 MONTANT TOTAL	15
2.2 DETAIL PAR OPERATION	15
2.3 SUIVI DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES	15
3. FREQUENTATION DES PARCS.....	18
3.1 FREQUENTATION HORAIRE	19
3.1.1 PARKING P1	19
3.1.2 PARKING P2	19
3.1.3 PARKING P3	20
3.1.4 PARKING P4	20
3.1.5 PARKING P5	21
3.1.6 PARKING P6	21
3.1.7 PARKING P7	22
3.1.8 PARKING BEAUGEARD.....	22
3.1.9 PARKING TILLEULS	23
3.1.10 PARKING PROVIDENCE	24
3.2 SORTIES GRATUITES	25
3.3 ABONNEMENTS.....	25
4. QUALITE DE SERVICE	26
4.1 SERVICES A LA CLIENTELE	26
4.2 POLITIQUE QUALITE D'EFFIA.....	26
4.3 NOMBRE ET MOTIFS DES RECLAMATIONS	30
4.5 RESULTAT ENQUETE SATISFACTION.....	31
5. AFFECTATION DU PERSONNEL PAR PARC	31
5.1 NOMBRE D'ETP ET POURCENTAGE D'AFFECTATION DES ETP	31
5.2 TACHES CONFIEES AUX ETP	31



PARTIE II : COMPTE-RENDU FINANCIER

1. RECETTES HT 2020	33
2. CHARGES D'EXPLOITATION	35
3. REDEVANCES	39
3.1 REDEVANCE FIXE	39
3.2 REDEVANCE VARIABLE LIEE A L'EXPLOITATION	39
3.3 TOTAL DES REDEVANCES 2019	39
4. LISTE DES ANNEXES	40



PARTIE I : COMPTE-RENDU TECHNIQUE 2020

1. PRESENTATION DE L'EXPLOITATION

1.1 DESCRIPTION DU SITE

Le site de Marseille se compose de 10 parcs distincts :

- **Le parc P1 Palm Beach** situé Avenue Pierre Mendès France 13008 Marseille, comprend 162 places dont 4 places PMR



- **Le parc P2 David** situé Avenue Pierre Mendès France 13008 Marseille, comprend 73 places dont 2 places PMR



- **Le parc P3 Huveaune** situé Avenue Pierre Mendès France 13008 Marseille, comprend 67 places dont 2 places PMR



- **Le parc P4 Vélipianchistes** situé Avenue Pierre Mendès France 13008 Marseille, comprend 94 places dont 2 places PMR



- **Le parc P5 La mer restaurant** situé Avenue Pierre Mendès France 13008 Marseille, comprend 134 places dont 3 places PMR





- **Le parc P6 Escalé** situé Avenue Pierre Mendès France 13008 Marseille, comprend 150 places dont 3 places PMR



- **Le parc P7 Vieille Chapelle** situé Avenue Pierre Mendès France 13008 Marseille, comprend 152 places dont 4 places PMR



- **Le parc P8 Beaugeard** situé rue Alphonse Daudet 13003 Marseille, comprend 84 places dont 2 places PMR.





- **Le parc P9 Tilleuls** situé boulevard des Tilleuls 13013 Marseille, comprend 69 places dont 2 places PMR.



- **Le parc P10 Providence** situé rue de la Providence 13001 Marseille, comprend 83 places dont 2 places PMR



Les trois parcs urbains de la DSP de Marseille, Beugeard, Tilleuls et Providence :

 EFFIA Déplacez-vous malin ! Présentation des parkings de Marseille Ouest : 3 parcs "urbains" de la DSP Mis à jours le 27 mai 2021									
Secteur	Parkings	Code EFFIA	Date de fin de contrat	Adresse	Place horaire	Caractéristiques / Remarques	dont Place 2 roues	dont Place PMR	Nombre d'abonnés par parc // quota // nb en liste
DSP communauté d'aglo Aix Marseille Provence	Marseille Providence	H0001	2022	Rue du Petit Saint Jean 13001 Marseille	83	Présence agent de sécurité de 7h-19h	0	2	0
	Marseille Beugeard	H0002	2022	80 avenue saint Just 13013 Marseille	84	Paiements sans contact Concerts au Dôme artisan - menuisier sur parking	0	2	18 résident 20 € 9 permanent 51 € 30 Quotas (15 résidents + 15 standard) 0 Liste d'attente 8 cartes gratuites
	Marseille Tilleuls	H0003	2022	Avenue des Tilleuls 13013 Marseille	69	Paiements sans contact Concerts au Dôme Accès caserne des pompier avec passage de Camions	6 places hors zone péage	2	24 résident 20 € 1 permanent 51 € 30 Quotas (25 résidents + 5 standard) 0 Liste d'attente 8 cartes gratuites



1.2 CARACTERISTIQUES DU CONTRAT

Métropole Aix-Marseille Provence a confié à EFFIA Stationnement Marseille, la gestion de 10 parcs de stationnement payant sur la ville Marseille. Le marché est conclu pour une durée de 7 ans, à compter du 26 octobre 2015.



1.3 TARIFS TTC APPLIQUES EN 2020

- Pour le parc Providence, 1 tarif a été appliqué sur l'année 2020 :

TARIFS HORAIRES				FORFAIT	
Tarification au 1/4 d'heure de 15 min. à 12 h.				Nuit	4,10 €
15 min	Gratuit	06 h 30	12,40 €	Soumis à conditions, sous réserve de places disponibles. Valable de 20h00 à 07h00.	
30 min	Gratuit	06 h 45	12,90 €		
45 min	0,60 €	07 h 00	13,40 €	MODES DE PAIEMENT PLACES SPECIFIQUES Places handicapés	
01 h 00	1,00 €	07 h 15	13,90 €		
01 h 15	1,50 €	07 h 30	14,40 €		
01 h 30	2,00 €	07 h 45	14,90 €		
01 h 45	2,70 €	08 h 00	15,40 €		
02 h 00	3,10 €	08 h 15	16,00 €		
02 h 15	3,70 €	08 h 30	16,50 €		
02 h 30	4,10 €	08 h 45	17,00 €		
02 h 45	4,70 €	09 h 00	17,50 €		
03 h 00	5,10 €	09 h 15	18,00 €		
03 h 15	5,70 €	09 h 30	18,50 €		
03 h 30	6,10 €	09 h 45	19,00 €		
03 h 45	6,80 €	10 h 00	19,50 €		
04 h 00	7,20 €	10 h 15	20,00 €		
04 h 15	7,80 €	10 h 30	20,70 €		
04 h 30	8,30 €	10 h 45	21,20 €		
04 h 45	8,80 €	11 h 00	21,70 €		
05 h 00	9,30 €	11 h 15	22,20 €		
05 h 15	9,80 €	11 h 30	22,70 €		
05 h 30	10,30 €	11 h 45	23,20 €		
05 h 45	11,00 €	12 h 00	23,80 €		
06 h 00	11,40 €	24 h 00	25,90 €		
06 h 15	11,80 €				

Ticket perdu -----25,90€/jour



- Pour les parcs des plages du P1 au P7, 2 forfaits ont été appliqués sur l'année 2020 :

Du 1^{er} janvier au 31 mai et du 1^{er} octobre au 31 décembre 2020.

PARC DES PLAGES	
PLAGES HORAIRES	TARIFS
24h	1,00 €

Ticket perdu -----1,00€/jour

Du 1^{er} juin au 30 septembre 2020.

PARC DES PLAGES	
PLAGES HORAIRES	TARIFS
24h	4,00 €

Ticket perdu -----4,00€/jour

- Pour les parcs Beugeard et Tilleuls, 1 tarif a été appliqué sur l'année 2020 :

TARIFS HORAIRES				FORAÎT	
Tarification au 1/4 d'heure de 15 min. à 12 h.				Nuit	4,10 €
15 min	Gratuit	06 h 30	7,40 €	Sous réserve de conditions, sous réserve de places disponibles. Valable de 20h00 à 07h00.	
30 min	Gratuit	06 h 45	7,70 €		
45 min	0,30 €	07 h 00	8,00 €		
01 h 00	0,60 €	07 h 15	8,30 €		
01 h 15	0,90 €	07 h 30	8,60 €		
01 h 30	1,20 €	07 h 45	8,90 €		
01 h 45	1,50 €	08 h 00	9,20 €		
02 h 00	1,80 €	08 h 15	9,50 €		
02 h 15	2,20 €	08 h 30	9,80 €		
02 h 30	2,40 €	08 h 45	10,10 €		
02 h 45	2,80 €	09 h 00	10,40 €		
03 h 00	3,10 €	09 h 15	10,70 €		
03 h 15	3,40 €	09 h 30	11,00 €		
03 h 30	3,70 €	09 h 45	11,40 €		
03 h 45	4,00 €	10 h 00	11,70 €		
04 h 00	4,30 €	10 h 15	12,00 €		
04 h 15	4,60 €	10 h 30	12,30 €		
04 h 30	4,90 €	10 h 45	12,60 €		
04 h 45	5,20 €	11 h 00	12,90 €		
05 h 00	5,50 €	11 h 15	13,20 €		
05 h 15	5,80 €	11 h 30	13,50 €		
05 h 30	6,10 €	11 h 45	13,80 €		
05 h 45	6,40 €	12 h 00	14,10 €		
06 h 00	6,70 €	24 h 00	15,30 €		
06 h 15	7,00 €				

Ticket perdu ----15,30€/jour



1.4 ELEMENTS MARQUANTS DE L'EXPLOITATION

Pour les parcs des plages du P1 au P7 :

MOIS	Evénements	Date	Description de l'événement
Janvier	ACCIDENT	15/10/2019	P1 HS COFFRET ELEC ACCIDENTE
	ACCIDENT	15/10/19 au 6/01/2020	P2 HS
Février	ACCIDENT	15/10/19 au 27/02/2020	P1 HS COFFRET ELEC ACCIDENTE
Mars	ACCIDENT	02/03/2020 AU 13/07/2020	P1 HS COFFRET ELEC ACCIDENTE BIS
	CONFINEMENT COVID 19	17/03/2020 AU 11/05/2020	Parcs en fonction à la demande de AMPM. Fréquentation quasi nulle.
Avril	ACCIDENT	02/03/2020 AU 13/07/2020	P1 HS COFFRET ELEC ACCIDENTE BIS
	CONFINEMENT COVID 19	17/03/2020 AU 11/05/2020	Parcs en fonction à la demande de AMPM. Fréquentation quasi nulle.
Mai	ACCIDENT	02/03/2020 AU 13/07/2020	P1 HS COFFRET ELEC ACCIDENTE BIS
	CONFINEMENT COVID 19	17/03/2020 AU 11/05/2020	Parcs en fonction à la demande de AMPM. Fréquentation quasi nulle.
Juin	ACCIDENT	02/03/2020 AU 13/07/2020	P1 HS COFFRET ELEC ACCIDENTE BIS
Juillet	ACCIDENT	02/03/2020 AU 13/07/2020	P1 HS COFFRET ELEC ACCIDENTE BIS
Août	COVID 19	25/08 AU	FERMETURE BAR ET RESTAURANTS A 23H
	VANDALISME	20/08/2020 AU 21/08/2020	P5 MOTO REDUCTEUR HS
Septembre	COVID 19	25/08 AU 27/09	FERMETURE BAR ET RESTAURANTS A 23H
	VANDALISME	14/09/20 au 16/09	P6 HS
	VANDALISME	14/09/2020 AU 30/09	P3 HS
	COVID 19	27/09 AU	FERMETURE BAR ET RESTAURANTS
	INTEMPERIE	24/09 AU	P4 CAISSE AUTO HS Foudre
Octobre	COVID 19	27/09 AU	FERMETURE BAR ET RESTAURANTS
	ACCIDENT	11-oct	GABARIT ENTREE P6 DEPOSE
	COVID 19	17/10 AU 4 semaine mini	FERMETURE TOTALE DES BARS ET RESTAURANTS FERMES PENDANT LE COUVRE FEU DE 21H A 6H
Novembre	COVID 19	01/11 au 30/11	FERMETURE TOTALE DES BARS ET RESTAURANTS COUVRE FEU DE 20H A 6H
Décembre	TRAVAUX	28/11 AU 31/12	Travaux sur chaussée ayant fortement impacté l'entrée au parc P1 et P2 et générant des problèmes sur le matériel de péage
	INCIDENT	DU 08/12 AU	ENTREE P1 HS A ELLE A PRIT L'EAU
	COVID 19	01/12 AU 31/12	FERMETURE TOTALE DES BARS ET RESTAURANTS COUVRE FEU DE 20H A 6H. REOUVERTURE DES PETITS COMMERCES

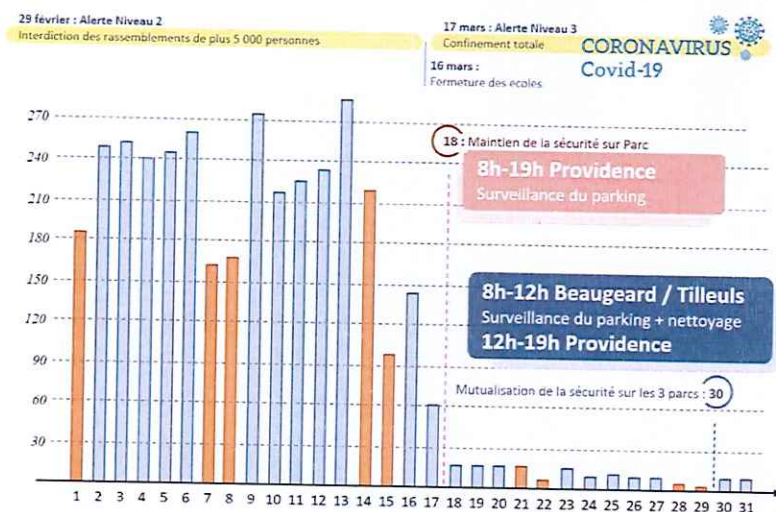
**Pour le parc P10 Providence :**

L'année 2020, restera marquée par la crise du Covid19, les mesures gouvernementales avec deux confinements qui auront fortement impactés la vie des parcs (Fréquentation).

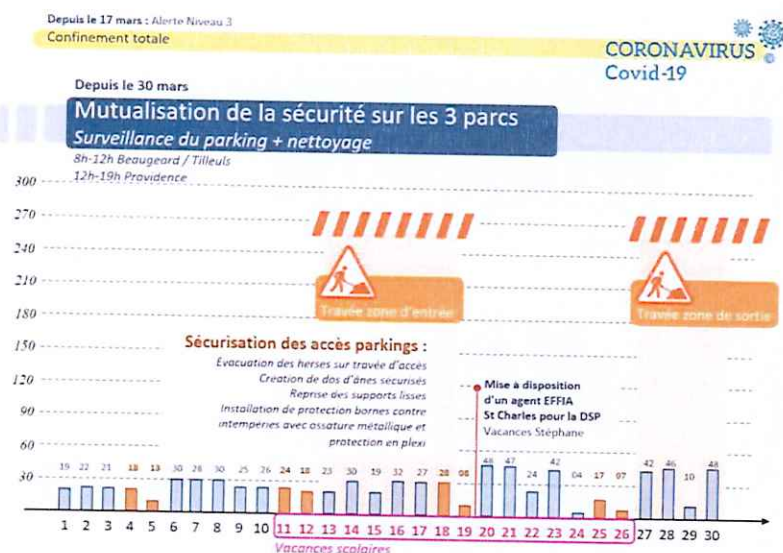
On retiendra l'arrêt brutal de l'activité le 17 mars avec un confinement total qui prendra fin le 11 mai.

Nous avons profité de cet arrêt d'activité pour :

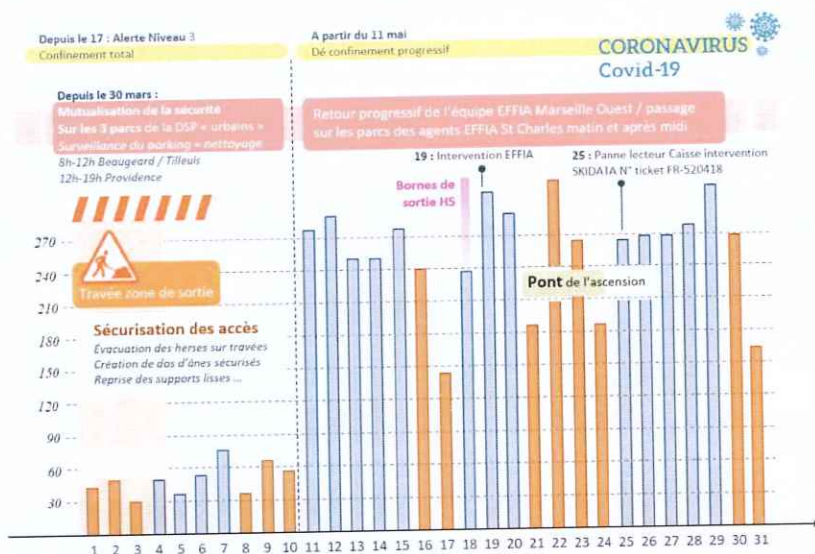
- Mutualiser les agents de sécurité de Providence sur les 3 parcs urbains de la DSP
 - Réaliser un chantier de sécurisation des entrées et des sorties du parc avec l'évacuation des herbes et la création de dos d'ânes.
- (Travaux pour l'entrée du 13 au 18 avril travaux pour la sortie du 27 avril au 04 mai).



Mars 2020
Confinement
Arrêt de
l'activité



Avril 2020
Travaux
Mutualisation
des équipes

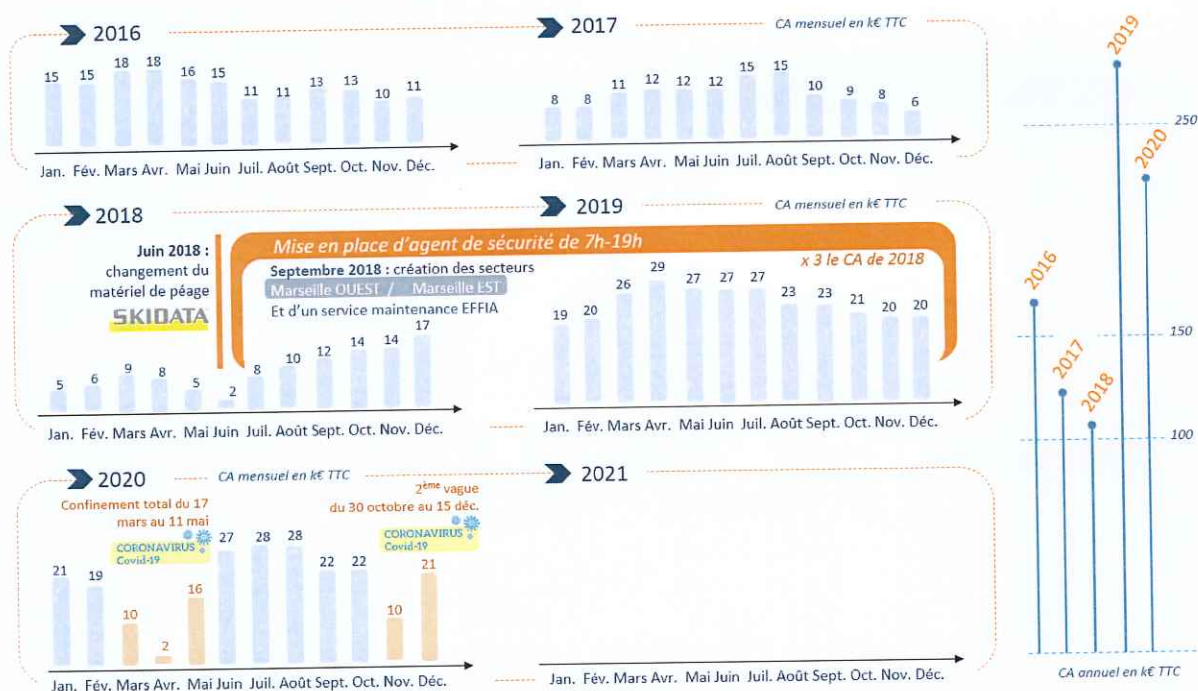


Mai 2020 Reprise de l'activité déconfinement

Rappel de l'organisation, depuis septembre 2018 :

- Création de deux secteurs Marseille Ouest / Marseille EST avec une « cogestion » à 2 responsables
- Mutualisation des équipes avec les agents de la gare de Saint-Charles pour la gestion des parcs Urbains

Cette organisation s'est accompagnée par des résultats financiers « record » pour le parc Providence. Ils sont le fruit du travail à la fois de l'équipe de sécurité mise en place en juillet 2018, et d'un meilleur suivi des pannes du matériel de péage avec la création d'un service technique local composé par l'équipe d'exploitation des parkings de la DSP.





Au cours de l'année 2020, de nombreux véhicules ventouses ont été évacués du parking. Ces véhicules souvent à l'état d'épave neutralisaient les emplacements depuis de nombreux mois et diminuaient la rotation sur le parking.

Les agents de sécurité du parking effectuent depuis l'été 2018 un travail important de remise en conformité du parking, en rappelant à tous les utilisateurs le règlement intérieur du site et les conditions de stationnement.

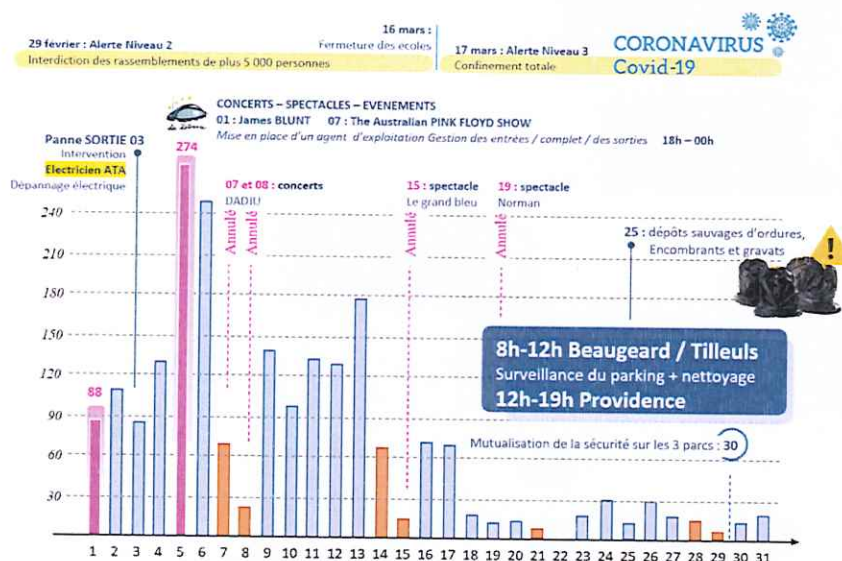
Pour les parcs Beugeard et Tilleuls :

Ses deux parcs sont implantés à proximité du Dôme, à chaque événement des PIC de Fréquentation sont constatés pour les parcs. 1^{er} complet Beugeard suivi de Tilleuls.

Pour 2020, les derniers concerts ont fait exploser les compteurs :

24 janvier :	Big Flo et Oli (595 paiements)
01 février :	Angèle (336 paiements)
07 février :	Malik Bentalla (514 paiements)
01 mars :	James BLUNT (191 paiements)
07 mars :	The Australian PINK FLOYD SHOW (528 paiements)

Lors des concerts aux Dômes un agent d'exploitation est dédié à la gestion des entrées / du complet et des sorties. Sans cette action les parcs sont très rapidement hors services avec systématiquement des incidents.



Mars 2020

P Beugeard
Arrêt des
concerts avec
une chute de
Fréquentation

Les deux parcs du quartier de Saint Just bénéficient de la proximité immédiate des commerces et écoles.

Sa principale fonction est un stationnement dit de courtes durées, pour preuve une tarification très faible avec une gratuité de 30 min qui génère un ticket moyen très bas 0,39 € ttc pour Tilleuls et 0,69 € ttc pour Beugeard

On notera pour cette année 2020 :

- Une croissance du nombre d'abonnements: 52 abonnés actifs
- De nombreuses pannes bloquantes avec des délais d'intervention SKIDATA toujours très longs et des parcs hors service sur de longues durées.



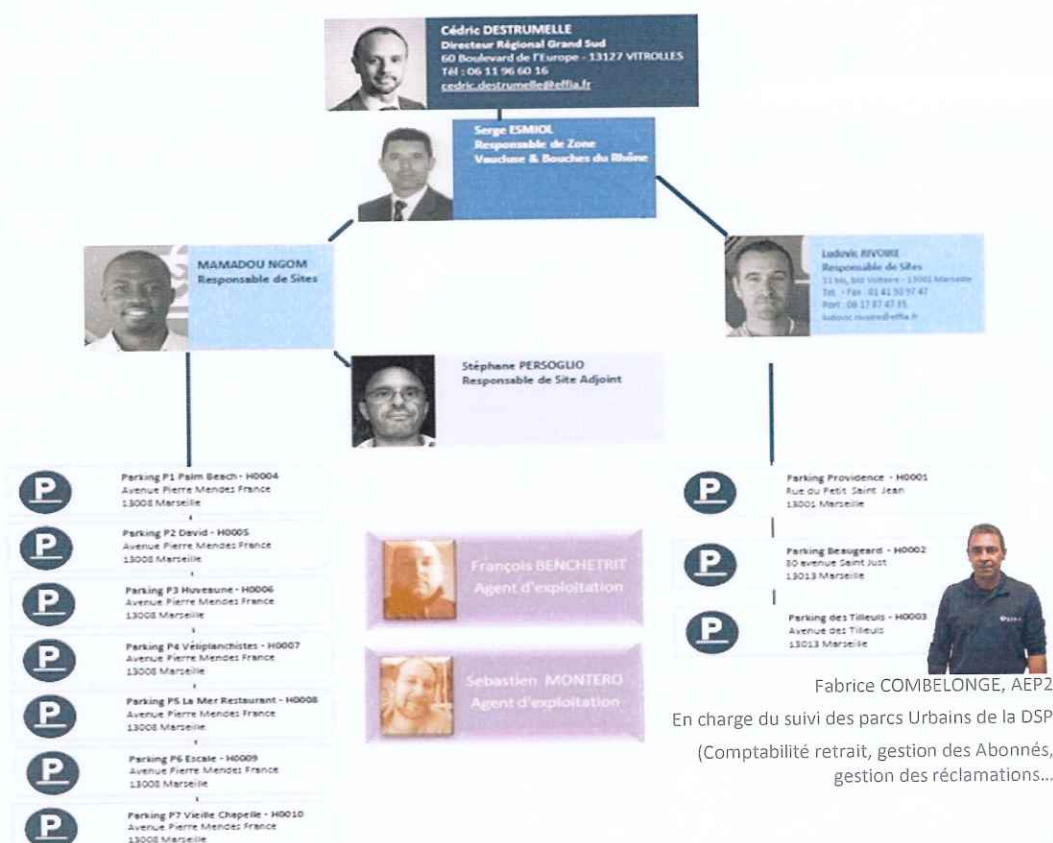
1.5 ORGANISATION DU SITE

Les sites sont rattachés à la Direction Régionale Grand SUD, sous la responsabilité de Monsieur ESMIOL Serge, Responsable de Zone.

L'exploitation des sites a été assurée par :

- 2 Responsables de Sites, Monsieur NGOM (gestion du P1 au P7) et de Monsieur Ludovic RIVOIRE.
- 1 Responsable de Site Adjoint, Monsieur PERSOGLIO Stéphane.
- 1 Agent principale niveau 2, Monsieur COMBELONGE Fabrice.
- 2 agents d'exploitation à temps complet en CDI : Monsieur MONTERO et Monsieur BENCHETRIT.
- 3 agents d'exploitation en CDD à temps complet sont appelés en renfort, pendant la saison haute, afin d'augmenter notre présence, conformément aux dispositions de la DSP.

En 2020, on notera le changement de directeur régional avec le départ de M Arnaud Martin en juillet et la prise de fonction de M Cédric DESTRUEMELLE en fin d'année sur une nouvelle Région nommée Grand SUD.





2. OPERATIONS D'ENTRETIEN MAINTENANCE

2.1 MONTANT TOTAL

Le coût de maintenance global pour les parkings de la DSP de Marseille s'élève à **109 800€ HT** sur l'année 2020. Plusieurs travaux de remise en état des parcs en bon fonctionnement, ont été réalisés :

- Fourniture de divers composants de matériel de péage (8,7 k€ HT)
- Remplacement d'une carte CPU de caisse automatique (1k€ HT)
- Réparation du gabarit d'entrée du P6 (1k€ HT)

2.2 DETAIL PAR OPERATION

RUBRIQUES	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	BEAUGEARD	TILLEULS	PROVIDENCE	TOTAL PAR RUBRIQUE
ESPACES VERTS	500 €	1 500 €	1 500 €	0 €	500 €	1 900 €	500 €	1 600 €	0 €	700 €	8 700 €
MAINTENANCE MATERIEL DE PEEGE SOUS CONTRAT	2 400 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	24 300 €
MAINTENANCE SOUS CONTRAT HORS MATERIEL DE PEEGE	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	2 000 €
NETTOYAGE	4 400 €	4 400 €	4 400 €	11 100 €	4 400 €	8 500 €	5 700 €	7 700 €	7 400 €	3 900 €	61 900 €
OPERATIONS PONCTUELLES HORS MATERIEL DE PEEGE	100 €	0 €	0 €	0 €	0 €	100 €	0 €	0 €	0 €	3 300 €	3 500 €
OPERATIONS PONCTUELLES SUR MATERIEL DE PEEGE	8 700 €	0 €	0 €	0 €	100 €	0 €	500 €	0 €	0 €	100 €	9 400 €
TRAVAUX	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL MAINTENANCE 2020	16 300 €	8 500 €	8 500 €	13 700 €	7 600 €	13 100 €	9 300 €	12 000 €	10 100 €	10 700 €	109 800 €

2.3 SUIVI DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

TABLEAU DE SUIVI DES MAINTENANCES			
Famille / Equipement	Fournisseur + contact	Opérations de maintenance	
Installations électriques	Spie Batignolles	Capacité < 250 véhicules Essais et fonctionnement avec coupure générale. Vérification de tous les équipements alimentés électriquement	OK
PTI	Telem télésurveillance	(Evaluation du temps de rappel lorsqu'un PTI est à l'horizontale. Ne pas faire faire une intervention rondier)	OK
Matériel de Péage	Skidata		OK



La maintenance « matériel de péage » est assurée par la société SKIDATA, avec des interventions sur demande.

Les contrats « hors matériel de péage » sont:

Parcs des plages du P1 au P7:

- Installation électrique SPIE BATIGNOLLES
- Nettoyage.....K NET
- Espaces Verts.....Terres de Provence

Parcs Beaugéard, Tilleuls et Providence :

- P.T.I (Protection Travailleur Isolé) ONET SECURITE
- Installation électrique SPIE BATIGNOLLES
- Nettoyage.....K NET

En dehors, des opérations de maintenance réalisées par des sociétés externes, Nous avons effectué en interne, différents travaux de rénovation du matériel des parkings (travaux de maçonnerie, de peinture et de réparation)

Nous avons également procédé à la reprise de la peinture du marquage au sol sur les 7 parkings de plage.





Réfection îlot et Lyre entrée



Réfection muret P5



Reprise marquage P1



Reprise marquage P2



Reprise marquage P3

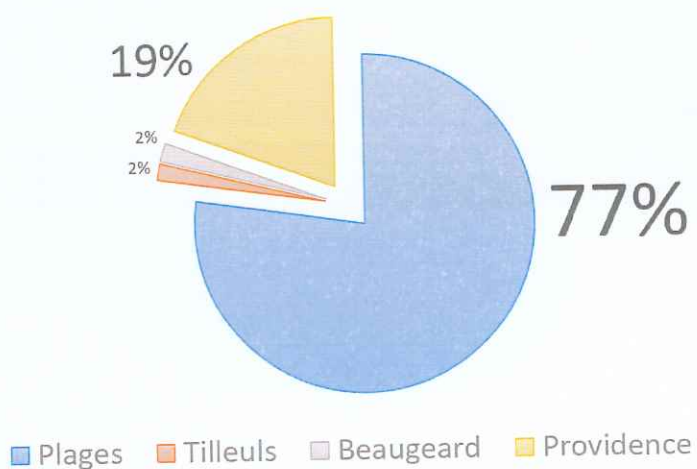


Reprise marquage P4



3. FREQUENTATIONS PAR PARC

CA Total année 2020





3.1 FREQUENTATIONS HORAIRES (NOMBRE DE SORTIES)

4.1.1 PARKING P1

Parking P1 mois	exercice 2019	exercice 2020	% Evolution 2019/2020
janvier	1158	0	
février	2201	0	-100%
mars	1938	0	-100%
avril	1964	0	-100%
mai	2547	0	-100%
juin	4267	0	-100%
juillet	5846	224	-96%
août	7589	12367	63%
septembre	2802	2885	3%
octobre	1089	813	-25%
novembre	0	354	
décembre	0	197	
Total exercice	31401	16840	-46%

La fréquentation a nettement régressé en 2020 sur le P1 avec 14.561 clients en moins.

En fin d'année 2019, le compteur électrique du parking a été percuté par un camion. Le parking a été donc mis en arrêt en attendant la réparation du compteur par EDF. L'exploitation du parking a donc repris à compter de juillet 2021.

4.1.2 PARKING P2

Parking P2 mois	exercice 2019	exercice 2020	% Evolution 2019/2020
janvier	1786	1067	-40%
février	2548	2091	-18%
mars	2523	923	-63%
avril	1758	18	-99%
mai	2059	592	-71%
juin	2967	3656	23%
juillet	3375	5978	77%
août	7099	6711	-5%
septembre	1336	1617	21%
octobre	741	770	4%
novembre	0	120	
décembre	0	106	
Total exercice	26192	23649	-10%

Compte tenu de la crise sanitaire, la fréquentation a globalement chuté tout au long de l'année notamment au printemps et en automne. La hausse moyenne constatée en été a permis un certain rééquilibrage et a réduit l'écart par rapport à l'année dernière.

**4.1.3 PARKING P3**

Parking P3 mois	exercice 2019	exercice 2020	% Evolution 2019/2020
janvier	839	1038	24%
février	1893	1557	-18%
mars	1342	815	-39%
avril	1745	62	-96%
mai	1129	1428	26%
juin	0	641	
juillet	0	0	
août	0	0	
septembre	0	0	
octobre	582	932	60%
novembre	440	353	-20%
décembre	752	498	-34%
Total exercice	8722	7324	-16%

Le parking P3 a été loué durant les mois de mai, juin, juillet et août pour les besoins de la fête foraine.

Pour le reste de l'année, la fréquentation n'a pas été au rendez-vous pour les raisons sanitaires que nous avons évoquées plus haut.

4.1.4 PARKING P4

Parking P4 mois	exercice 2019	exercice 2020	% Evolution 2019/2020
janvier	2003	1082	-46%
février	2411	1423	-41%
mars	3028	886	-71%
avril	339	14	-96%
mai	2015	1675	-17%
juin	10324	8910	-14%
juillet	11155	13499	21%
août	12880	12069	-6%
septembre	3646	2552	-30%
octobre	2305	2045	-11%
novembre	1040	780	-25%
décembre	205	1388	577%
Total exercice	51351	46323	-10%

A l'instar du P2, la baisse de la fréquentation est moins marquée sur le P4 malgré la crise sanitaire.

Il est à noter toutefois que le parking subit régulièrement les effets des intempéries en bord de mer, notamment un envahissement du sable de la plage directement vers le parking. Un nettoyage régulier est réalisé quasiment toute l'année.



4.1.5 PARKING P5

Parking P5 mois	exercice 2019	exercice 2020	% Evolution 2019/2020
janvier	1513	3302	118%
février	3539	4564	29%
mars	4019	2371	-41%
avril	4539	17	-100%
mai	5171	1121	-78%
juin	10874	10243	
juillet	9796	14395	47%
août	12178	13173	8%
septembre	4088	4132	1%
octobre	2523	2465	-2%
novembre	1950	359	-82%
décembre	2595	685	-74%
Total exercice	62785	56827	-9%

Sur le P5, chute de la fréquentation durant les périodes de confinement au printemps et en automne, mais on note un rebond durant l'été qui a permis, ici encore, un rééquilibrage avec un écart d'affluence moins important (5968 clients seulement en moins sur toute l'année par rapport à 2019).

4.1.6 PARKING P6

Parking P6 mois	exercice 2019	exercice 2020	% evolution 2019/2020
janvier	5258	6059	15%
février	9221	8878	-4%
mars	9555	4306	-55%
avril	9310	39	-100%
mai	10884	5616	-48%
juin	16773	19870	18%
juillet	17781	19670	11%
août	20748	21695	5%
septembre	9070	6918	-24%
octobre	6751	5462	-19%
novembre	2962	1063	-64%
décembre	4737	2090	-56%
Total exercice	123050	101666	-17%

La présence de la clientèle en juin, juillet et août n'a pas suffi à redresser la barre sur le parking P6 qui a fortement subi une baisse de sa fréquentation durant tout le reste de l'année.



4.1.7 PARKING P7

Parking P7 mois	exercice 2019	exercice 2020	% Evolution 2019/2020
janvier	0	7173	
février	145	6770	4569%
mars	9722	733	-92%
avril	8672	63	-99%
mai	168	4056	2314%
juin	2444	14908	510%
juillet	8969	13257	48%
août	13718	14576	6%
septembre	6468	6497	0%
octobre	6411	3739	-42%
novembre	3949	564	-86%
décembre	5693	339	-94%
Total exercice	66359	72675	10%

Le P7 est le seul parc des plages à ne pas être été impacté par les restrictions sanitaires du printemps et de l'automne, grâce à une affluence plus importante durant l'été. La proximité du parc avec certains bars et restaurants est un atout indéniable sur son niveau de fréquentation.

4.1.8 PARKING BEAUGEARD

Parking Beaugéard mois	exercice 2019	exercice 2020	% Evolution 2019/2020
janvier	4365	4204	-4%
février	3467	3762	9%
mars	4473	2247	-50%
avril	3285	725	-78%
mai	3678	1061	-71%
juin	3378	2768	-18%
juillet	2726	2066	-24%
août	1886	327	-83%
septembre	4062	2399	-41%
octobre	3989	3494	-12%
novembre	4739	2828	-40%
décembre	2770	3265	18%
Total exercice	42818	29146	-32%



4.1.9 PARKING TILLEULS

Parking Tilleuls mois	exercice 2019	exercice 2020	% Evolution 2019/2020
janvier	4493	4878	9%
février	3702	4266	15%
mars	4533	3696	-18%
avril	4380	1726	-61%
mai	4400	2069	-53%
juin	4375	4676	7%
juillet	3305	3711	12%
août	1506	3239	115%
septembre	3362	4664	39%
octobre	4102	3799	-7%
novembre	4739	3989	-16%
décembre	4272	4025	-6%
Total exercice	47169	44738	-5%

Les parkings de Beugeard et Tilleuls sont à contrario des parcs des Plages des sites avec une fréquentation hors période estivale.

La présence des écoles et commerces de proximités favorisent une fréquentation dite de courtes durées.

Le nombre important de tickets gratuits met en évidence cette fonction 1^{ère} fonction des parcs.

La salle de spectacle du Dôme est un second vecteur de fréquentation.

Les soirs de concerts les parcs affichent très souvent COMPLET.

En 2020, en lien avec les mesures gouvernementales liés à la crise sanitaire du COVID 19 avec la déprogrammation des concerts et spectacles aura générer une baisse de la fréquentation des parcs.



4.1.10 PARKING PROVIDENCE

Parking Providence mois	exercice 2019	exercice 2020	% Evolution 2019/2020
janvier	6804	7486	10%
février	6813	6433	-6%
mars	8397	3891	-54%
avril	8784	770	-91%
mai	8826	6015	-32%
juin	8237	8136	-1%
juillet	8424	8662	3%
août	7165	8480	18%
septembre	7937	7593	-4%
octobre	7206	7725	7%
novembre	7004	4742	-32%
décembre	7176	8970	25%
Total exercice	92773	78903	-15%

L'année 2020 est une année compliquée avec deux confinements et un arrêt total de l'activité pour le mois d'avril.

Il n'en reste pas moins que nous avons limité les pertes avec une baisse de l'ordre de moins 15 % par rapport à 2019 qui est la meilleure année du contrat.



3.2 SORTIES GRATUITES

MOIS	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	BEAUGEARD	TILLEULS	PROVIDENCE
JANVIER	0	139	236	280	275	690	727	1318	1720	898
FEVRIER	0	222	295	340	353	996	636	1190	1012	577
MARS	0	135	200	234	202	565	54	728	1522	491
AVRIL	0	17	46	12	15	30	43	659	1391	199
MAI	0	94	293	401	212	998	527	598	1422	998
JUIN	0	368	110	1671	935	2394	1384	1920	3176	930
JUILLET	23	479	0	1941	1096	1962	1219	1320	2586	987
AOUT	1074	559	0	1766	1159	228	1206	1323	2241	1041
SEPTEMBRE	383	231	0	502	433	925	631	1500	3062	1138
OCTOBRE	189	121	265	556	265	762	664	2401	2677	1151
NOVEMBRE	69	27	100	228	63	206	175	2946	3484	4405
DECEMBRE	135	48	253	657	385	935	180	2335	2863	2186
TOTAL	1873	2440	1798	8588	5393	10691	7446	18238	27156	15001

La première demi-heure est gratuite sur tous les parkings. Beaugéard, Tilleuls, Providence le P4 et le P6 sont les parcs où la gratuité est la plus utilisée.

3.3 ABONNEMENTS

Nous proposons des offres d'abonnement, uniquement sur les parkings de Beaugéard et Tilleuls.

Parc	Nombre d'abonnés 2020
Beaugéard	27
Tilleuls	25
Total	52

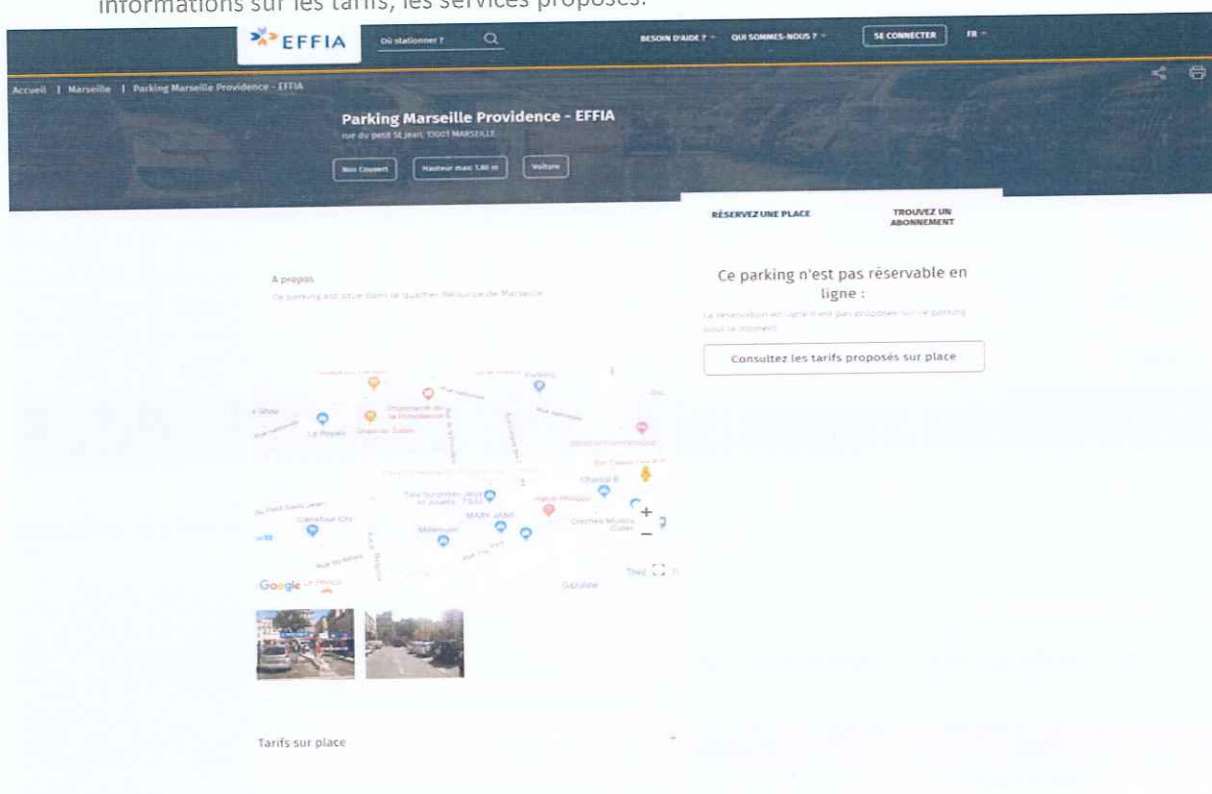


4. QUALITE DE SERVICE

4.1 PRECISION DES SERVICES A LA CLIENTELE

Voici les différents services EFFIA proposés à nos clients :

- Un booster de batterie est à la disposition de la clientèle, gratuitement, sur simple demande.
- **Site Internet Effia** : les parkings de Marseille sont référencés sur www.effia.com avec des informations sur les tarifs, les services proposés.



5.2 POLITIQUE QUALITE D'EFFIA

➤ NOS ENGAGEMENTS DE SERVICE

Notre démarche est basée sur 4 axes





Plus de confort : Faciliter l'accès au site et le temps de parcours

- Signalétique routière et piétonne dans le périmètre du parking.
- Les accès véhicules et piétons sont clairement signalés.
- Une signalétique permet d'accéder facilement à sa destination.
- En cas de travaux ou d'incidents, la continuité du service est assurée. Un affichage conforme à la charte est disposé de manière optimale en termes de visibilité.
- Des contrats de maintenance et astreintes sont déployées sur les matériels sensibles.

Plus responsable : Assurer le bien-être du client

- La luminosité des sites est assurée de manière adaptée et maintenue.
- Un système de surveillance est en place sur le site permettant de s'assurer du bon fonctionnement des installations (personnel et vidéo-protection).
- Proposer des services visant à faire gagner du temps aux clients.

Plus d'écoute : Accueillir, Informer et Assister le Client

- Notre personnel est identifiable par sa tenue.
- Nos agents sont formés pour orienter et répondre aux questions des clients.
- Nous nous engageons à traiter rapidement et efficacement les demandes et réclamations.
- Nous proposons à nos clients différents canaux de communication pour les informer de nos services et de nos opérations commerciales.
- En cas de panne des matériels, nos clients sont informés rapidement.

Plus de sérénité : Garantir la Propreté, l'Entretien et la Sécurité du site

- Développer un sentiment de propreté et de sécurité
- Les graffitis sont effacés rapidement.
- Nos bureaux d'accueil sont agréables et entretenus sans affichage inadapté.
- Des bornes de propreté sont visibles et disponibles.
- Les espaces verts sont entretenus.
- Les interventions de nettoyage sont planifiées et contrôlées. Des dispositifs sont mis en place pour assurer la sécurité du client (videoprotection, rondes ...).
- Le personnel est formé sur la conduite à tenir en cas d'incident et aux premiers secours

Assurer la disponibilité des équipements

- Les vérifications obligatoires et maintenances sont planifiées et suivies.
- Des contrats de maintenance avec des engagements de services sont établis pour les organes principaux.
- Des dispositifs d'affichages sont mis en œuvre rapidement en cas de dysfonctionnement.
- Un plan d'investissement garanti un matériel fiable et disponible.



On se plie en 4 pour vous



www.effia.fr

écosite





NOTRE DEMARCHE QUALITE ET SECURITE

NOTRE DEMARCHE CERTIFIEE ISO 9001 VERSION 2015

EFFIA s'est engagée depuis 2002 dans une démarche qualité pour garantir à ses clients, donneurs d'ordre et utilisateurs, une prestation de qualité identique quel que soit le site. Le personnel d'exploitation s'appuie sur le référentiel qualité ISO 9001 version 2015, décrivant les processus d'exploitation et de gestion des parkings payants.

Ce référentiel qualité d'un parc de stationnement se compose d'environ 10 procédures majeures et près de 40 consignes pour l'exploitation quotidienne.

L'ensemble des parcs d'EFFIA est certifié ISO 9001 par un organisme certificateur officiel AFAQ AFNOR.



Nota

EFFIA a obtenu dès mai 2009 la certification totale de son activité en ISO 9001 : une première inégalée parmi les opérateurs de stationnement.

AMELIORATION CONTINUE ET MESURE DE LA PERFORMANCE

Chaque trimestre, chaque parking reçoit son tableau de performance basé sur des indicateurs permettant de mesurer les résultats du parking sur des critères qualitatifs, sécurité, environnementaux, service au client ...

Ce tableau réalise la synthèse et la comparaison des indicateurs suivants :

- réclamations clients (nombre, types et délais de traitement)
- notes issues des enquêtes clients mystères
- notes issues de l'enquête de satisfaction (satisfaction, propreté, ...)
- Notes issues des audits internes, et nombre d'écarts restant à traiter
- taux de formation des agents sur les formations réglementaires





5.3 NOMBRE DE MOTIFS DES RECLAMATIONS EN 2020 :

Libellé Parc	Motif	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	Aout 2020	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	Total
MARSEILLE P1 PALM BEACH	INF-Tarifs sur site / Forfait	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	2
	INF-Accessibilité	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
	INF-Duplicata Facture Horaire	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	2
	INF-Tarifs Abonnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	REC-Barrières dysf.	0	0	0	0	0	0	0	4	1	0	0	0	5
	REC-Bornes E/S	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
	REC-Agression	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
MARSEILLE P2 DAVID	INF-Tarifs sur site / Forfait	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
	REC-Attente aux bornes et caisses	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
	REC-Bornes E/S	0	0	0	0	0	0	0	1	4	0	0	0	5
	REC-Double paiement sur parc	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
MARSEILLE P3 HUVEAUNE	INF-Tarifs sur site / Forfait	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
MARSEILLE P4 VELIPLANCHISTES	INF-Tarifs sur site / Forfait	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
	INF-Tarifs Abonnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	REC-Barrières dysf.	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
	REC - Vidéosurveillance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
MARSEILLE P5 LA MER RESTAURANT	INF-Accessibilité	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
	INF-Duplicata Facture Abonnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
	REC-Comportement du personnel	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
MARSEILLE P6 ESCALE	INF-Aide à la commande	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
	REC-Anomalie montant payé	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	2
	INF-Accessibilité	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
MARSEILLE P7 VIEILLE CHAPELLE	INF-Duplicata Facture Horaire	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
	REC-Sentiments insécurité/occupation dérangeante	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	2
	REC-Caisse/horodateur	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
	REC-Anomalie montant payé	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	3
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total		0	2	1	0	0	4	4	6	14	3	1	3	38



5.4 ENQUETE DE SATISFACTION

L'enquête de satisfaction n'a pas pu être réalisée au cours de l'année 2020 à cause de la crise sanitaire.

6. AFFECTATION DU PERSONNEL

6.1 NOMBRE D'ETP ET POURCENTAGE D'AFFECTATION PAR SITE

Le site est composé de :

- 2 responsables de site
- 1 responsable de site adjoint
- 2 agents d'exploitation à 100% ETP
- 3 agents saisonniers à 100% ETP du 1^{er} mai au 31 août

Ci-dessous le tableau des parts d'affectation de chaque ETP sur chaque parc :

Nom du site	Pourcentage d'affectation
Providence	30
Beugeard	5
Tilleuls	5
P1	10
P2	5
P3	5
P4	5
P5	15
P6	15
P7	5

6.2 TACHES CONFIEES AUX AGENTS

Les missions principales des agents d'exploitation sont :

- **Accueil client** : aller au-devant du client, les orienter vers les places libres, les assister aux automates de péage, prendre en compte toutes demandes, remarques, réclamations, et donner au client toute information sur le fonctionnement du parc...
- **Contrôle d'accès et du stationnement** : valider tout titre de sortie payé, gérer le niveau de remplissage du parc, mettre à jour le nombre de places libres, procéder aux relevés des immatriculations.
- **Surveillance du parc** : maîtriser l'utilisation des appareils vidéo et sono, réaliser des circuits de vérification et de sécurité dans le parc.



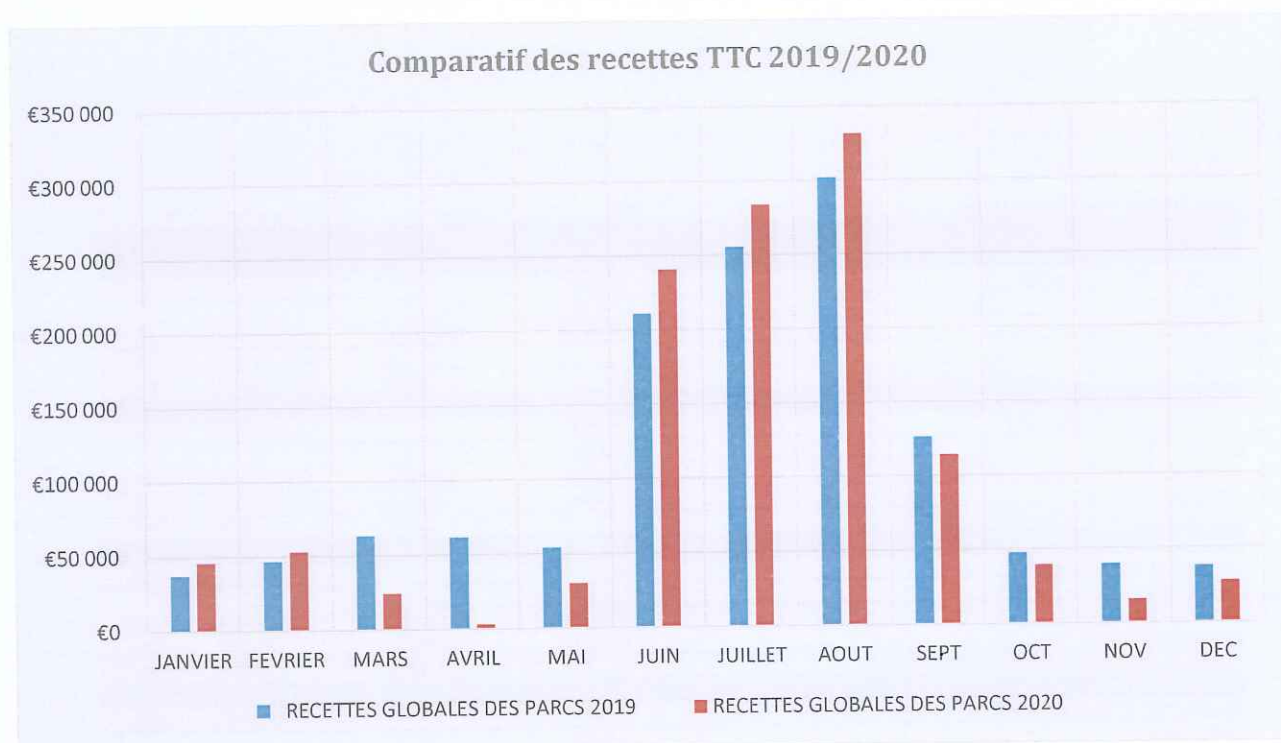
- **Entretien du matériel de péage** : assurer la maintenance de 1er niveau et déclencher les interventions de dépannage.
- **Nettoyage de niveau 1**: ramassage des papiers et déchets, nettoyage des locaux d'exploitation, des circulations piétons, des aires de circulation et de stationnement (avec auto-laveuse) ... selon le planning de nettoyage mis en place.
- **Sécurité** : prendre en compte les consignes techniques de sécurité incendie, maîtriser les alarmes du parc, donner l'alerte en cas d'incidents ou d'accidents, se rendre visible.
- **Comptes rendus** : renseigner la main courante et tous autres documents d'exploitation, signaler tout dysfonctionnement de nature à créer un danger. Un rapport d'exploitation, ainsi que les statistiques de fréquentation, sont transmis à Métropole Aix-Marseille Provence tous les trimestres.



PARTIE II : COMPTE-RENDU FINANCIER 2020

7. RECETTES 2020 HT

Effia Stationnement Marseille		CEP	Réel	Var 2020 vs CEP	
Année	2020	2020		en €	en %
Provence	288 297 €	190 867 €	-	97 429 €	-34%
Nombre d'entrées/sorties	86 489	-	-	86 489	-100%
Ticket moyen	3,33	-	-	-	-
Recettes horaires	288 297 €	190 682 €	-	97 614 €	-34%
Recettes abonnés	-	-	-	-	0%
Recettes annexes (locations, publicité...)	-	185 €	-	185 €	0%
Tilleuls	72 680 €	19 095 €	-	53 585 €	-74%
Nombre d'entrées/sorties	31 590	-	-	31 590	-100%
Ticket moyen	2,00	-	-	-	-
Recettes horaires	63 180 €	14 906 €	-	48 274 €	-76%
Recettes abonnés	9 500 €	4 004 €	-	5 496 €	-58%
Recettes annexes (locations, publicité...)	-	185 €	-	185 €	0%
Beaugeard	75 180 €	22 788 €	-	52 392 €	-70%
Nombre d'entrées/sorties	31 590	-	-	31 590	-100%
Ticket moyen	2,00	-	-	-	-
Recettes horaires	63 180 €	17 619 €	-	45 561 €	-72%
Recettes abonnés	12 000 €	4 984 €	-	7 016 €	-58%
Recettes annexes (locations, publicité...)	-	185 €	-	185 €	0%
P1 Palm Beach	95 973 €	49 847 €	-	46 126 €	-48%
Nombre d'entrées/sorties	35 011	-	-	35 011	-100%
Ticket moyen	2,62	-	-	-	-
Recettes horaires	91 698 €	49 662 €	-	42 036 €	-46%
Recettes abonnés	-	-	-	-	0%
Recettes annexes (locations, publicité...)	4 275 €	185 €	-	4 090 €	-96%
P2 David	35 924 €	57 373 €	-	21 450 €	60%
Nombre d'entrées/sorties	13 623	-	-	13 623	-100%
Ticket moyen	2,35	-	-	-	-
Recettes horaires	32 043 €	57 188 €	-	25 146 €	78%
Recettes abonnés	-	-	-	-	0%
Recettes annexes (locations, publicité...)	3 881 €	185 €	-	3 696 €	-95%
P3 Huveaune	30 693 €	15 763 €	-	14 930 €	-49%
Nombre d'entrées/sorties	7 388	-	-	7 388	-100%
Ticket moyen	2,34	-	-	-	-
Recettes horaires	17 277 €	15 578 €	-	1 698 €	-10%
Recettes abonnés	-	-	-	-	0%
Recettes annexes (locations, publicité...)	13 417 €	185 €	-	13 232 €	-99%
P4 Vélipianchistes	76 542 €	109 652 €	-	33 110 €	43%
Nombre d'entrées/sorties	27 148	-	-	27 148	-100%
Ticket moyen	2,74	-	-	-	-
Recettes horaires	74 266 €	109 468 €	-	35 202 €	47%
Recettes abonnés	-	-	-	-	0%
Recettes annexes (locations, publicité...)	2 276 €	185 €	-	2 091 €	-92%
P5 La mer restaurant	121 637 €	137 543 €	-	15 906 €	13%
Nombre d'entrées/sorties	50 149	-	-	50 149	-100%
Ticket moyen	2,39	-	-	-	-
Recettes horaires	120 036 €	137 358 €	-	17 322 €	14%
Recettes abonnés	-	-	-	-	0%
Recettes annexes (locations, publicité...)	1 601 €	185 €	-	1 416 €	-88%
P6 Escalé	185 589 €	223 124 €	-	37 535 €	20%
Nombre d'entrées/sorties	84 593	-	-	84 593	-100%
Ticket moyen	2,19	-	-	-	-
Recettes horaires	185 589 €	222 939 €	-	37 350 €	20%
Recettes abonnés	-	-	-	-	0%
Recettes annexes (locations, publicité...)	-	185 €	-	185 €	0%
P7 Vieille Chapelle	79 321 €	165 701 €	-	86 380 €	109%
Nombre d'entrées/sorties	32 794	-	-	32 794	-100%
Ticket moyen	2,42	-	-	-	-
Recettes horaires	79 321 €	165 516 €	-	86 195 €	109%
Recettes abonnés	-	-	-	-	0%
Recettes annexes (locations, publicité...)	-	185 €	-	185 €	0%
Total Produits d'exploitation	1 061 836 €	991 754 €	-	70 082 €	-7%



La crise sanitaire apparue en début d'année a impacté l'ensemble des parcs de la DSP. Néanmoins, lorsque les restrictions ont été levées, nous avons périodiquement réalisé de très bonnes recettes, notamment en janvier, février (avant le premier confinement), puis entre juin et août.

Dans l'ensemble, la saison estivale s'est très bien déroulée sur les parcs en enclos avec un chiffre d'affaires intéressant grâce en partie à l'anticipation et à la réactivité d'intervention de notre équipe de dépannage interne face aux pannes. Il y a donc moins d'impact négatif des dysfonctionnements du matériel sur les paiements.

Par ailleurs, au vu du contexte sanitaire, les parkings de la DSP limitent leurs pertes, avec seulement une baisse des recettes de 7% par rapport au CEP.



Liste des locations de parking en 2020

MOIS	DATE LOCATION	PARCS	NOM OPERATION	NOM ASSOCIATION
JANVIER	12 et 26/01	P1 P1BIS	BROCANTE	LP ORGANISATION
FEVRIER	16 et 23/02	P1 P1BIS	BROCANTE	LP ORGANISATION
AVRIL	13/04 au 19/04	P1 P1BIS	COURSE DE VOILE	Y C P R
	02/04/2021	P1 P1BIS	Course contre la faim	ASS Graine de joie
MAI	16 ET 17/05	P2	COURSE	MARSEILLAISE DES FEMMES
JUIN	6 ET 7/06	P1 P1BIS P2	SPORT NAUTIQUE	LIGUE DE VOILE SUD
	23/24/06	P1 P1BIS P2	SPORT	FESTIVAL SPORT SANTE
	26/06 au 28/06	P4	SPORT NAUTIQUE	FF AVIRON
	15/06 au 30/06	P3	FETE FORAINE	AEFFM
JUILLET	02 ET 03 JUILLET	P6	EVENEMENTIEL	IT COM
	01/07 AU 31/07	P3	FETE FORAINE	AEFFM
	14/07/2020	P1 P1BIS P2 P4 P5	DEFILE 14 JUILLET	VILLE DE MARSEILLE
AOUT	01/08 AU 31/08	P3	FETE FORAINE	AEFFM
SEPTEMBRE	13 et 27/09	P1	VIDE GRENIER	LP ORGANISATION
	19 et 20/09	P2 P3	FETE DU VENT	VILLE DE MARSEILLE
	23 AU 29/09	P2	DELTA FESTIVAL	
	24 ET 25/09	P5	PLAN B	GAUMONT PRODUCTION
	28/09/2021	P5	LEO MATTEI	BIG BANG STORY
OCTOBRE	11/10	P1	VIDE GRENIER	LP ORGANISATION

8. CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation de l'ensemble des parcs (hors amortissements) ont été de 862 K€ HT en 2020 contre 813 K€ HT prévu dans le CEP (voir compte d'exploitation en annexe)

Les principaux postes de charges sont les suivants :

- Personnel : 95 K€ HT . Nous sommes en dessous du montant du CEP de 33%, nous avons eu recours à du chômage partiel et de congés pour garde d'enfant pour une partie des salariés.



- **Conducteurs de chiens : 173 K€ HT** . Dans cette rubrique, le CEP a été dépassé de 114k€. Pour pallier à la recrudescence des actes de vandalisme sur le parc de la Providence, nous avons mis en place une prestation de sécurité avec un agent présent 7J/7.
- **Nettoyage : 62 K€ HT** contre 35K€ HT prévu au CEP. Des prestations supplémentaires de nettoyage ont été réalisées pour remettre en état les parcs.
- **Entretien des espaces verts : 9 K€ HT** : Le CEP avait prévu un montant de 3k€ qui, au regard de la quantité des espaces verts à maintenir, semble sous-estimé. Nous avons dû souscrire à un contrat d'entretien pour assurer au mieux l'exploitation.
- **Entretien – maintenance : 41 K€**: au même niveau que le CEP. Les interventions de prévention en interne ont permis de limiter les pannes et donc les frais liés au dépannage par la société de maintenance.
- **Frais de siège : 59 K€ HT** contre 52 K€ prévu au CEP: Ces frais correspondent aux frais de structure d'EFFIA qui rémunèrent les prestations réalisées par les directions et services support de l'entreprise:

➤ Direction Régionale

Elle est notamment constituée par le Directeur Régional, le Responsable d'exploitation et le chargé d'affaires qui interviennent autant que nécessaire pour assurer la bonne fin du contrat et la satisfaction du client.

Elle assure notamment les missions suivantes :

- Définition des conditions d'exploitation et de surveillance des installations
- Supervision de la conduite de l'exploitation
- Etablissement éventuel de modification des procédures d'exploitation
- Supervision des rapports d'exploitation
- Relations périodiques avec le donneur d'ordre : présentation des rapports, réunion de coordination
- Relations périodiques avec les sous-traitants et équipementiers
- Etudes d'environnement économique de l'exploitation
- Définition, validation et suivi des actions marketing
- Prospections commerciales auprès des automobilistes, des commerces et des autres acteurs identifiés
- Etablissement de nouvelles propositions au client
- Etablissement des statistiques d'exploitation
- Etablissement des rapports d'activité
- Etablissement de tous autres documents auxquels la société est assujettie légalement ou contractuellement

➤ Direction Technique



Elle assure la conduite d'opérations des travaux de rénovation ou de construction et la maintenance patrimoniale du bâti.

- Assistance technique à la Direction Régionale et à l'équipe d'exploitation
- Définition des conditions d'exploitation et suivi technique des équipements
- Réalisation d'audits d'exploitation pour vérifier l'application du référentiel d'exploitation
- Etablissement de propositions techniques, développement et déploiement des solutions retenues
- Contrôle des règles de sécurité
- Assistance technique lors des commissions de sécurité
- Définition et coordination de la mise en place des standards des qualités techniques et architecturaux dans les exploitations
- Mise en œuvre et suivi des évolutions techniques des moyens de paiement monétique
- Veille technologique et réglementaire
- Direction qualité et systèmes d'informations
-

Au travers de la Direction de la Maîtrise des Risques Opérationnels qui lui est rattachée, elle est garante de la mise en œuvre des process métiers et procédures liées à l'exploitation des sites.

- Assistance à la mise en œuvre des process métiers
- Assistance à la mise en place et au suivi des réseaux informatiques
- Assistance à la mise en place de la certification et de la labellisation des sites (ISO 9001, Qualisite, Ecosite)
- Contrôle des procédures liées à l'exploitation des sites
- Audits d'exploitation pour vérifier l'application du référentiel d'exploitation
- Mise en œuvre du plan de formation professionnelle

Direction marketing

Elle assure le conseil et le soutien commercial aux équipes d'exploitation, dans la réalisation d'actions promotionnelles et de développement des recettes et des services. Ces actions sont soit des adaptations de produits existants, soit la création de nouveaux produits en fonction des besoins exprimés par la clientèle.

- Etudes générales de l'environnement économique des exploitations et des tarifs
- Actions marketing auprès des automobilistes
- Prospections commerciales et actions marketing auprès des riverains : résidences, bureaux, commerces, théâtres, cinémas,...
- Mise en place et suivi des partenariats auprès des générateurs de trafic : commerces, gares, salles de spectacles,...
- Mise en place et suivi des services existants
- Création de services innovants
- Développement des services numériques (applications Smartphone)



- Animation et mise à jour des sites internet EFFIA et Résaplace,
- Développement de partenariats pour favoriser l'intermodalité (autopartage, covoiturage,...)
- Développement de partenariats pour favoriser l'écodurabilité (location de véhicules électriques,...)
- Etudes de notoriété ou d'impact des services
- Réalisation des enquêtes « client mystère »
- Campagnes publicitaires par voie de presse, d'affichage ou de radio

➤ Service Clients

Centre d'appels téléphoniques doté des équipements les plus modernes, le Service Clients assure notamment les missions suivantes:

- Information des clients
- Réservation de places de stationnement
- Prépaiement et prise d'abonnement
- Etablissement des contrats de location

➤ Direction commerciale

Elle assiste la Direction Régionale et l'équipe d'exploitation pour l'établissement de propositions techniques, le développement et le déploiement des solutions retenues.

➤ Direction des Ressources Humaines

Elle assure notamment les missions suivantes :

- Recrutement du personnel
- Reprise du personnel
- Gestion administrative du personnel
- Etablissement de la paie du personnel
- Suivi et l'analyse des EIA (Entretien Individuel Annuel)
- Suivi de carrières
- Suivi des litiges et des contentieux prud'homaux
- Animation des instances représentatives du personnel
- Relations avec les syndicats patronaux et des salariés

➤ Direction Administrative et Financière

Elle assure le suivi financier et l'établissement des comptes de résultat du contrat :

- Suivi financier de contrats et d'avenants



- Gestion des assurances (suivi des contrats et des sinistres)
- Intégration systématique des principes de développement durable dans la démarche achat
- Contrôle des recettes
- Suivi des dossiers contentieux
- Gestion et le contrôle les éléments financiers nécessaires à l'établissement des rapports annuels

➤ **Direction des Affaires juridiques**

Elle assure notamment les missions suivantes :

- Assistance juridique dans le cadre de relations contractuelles
- Mise au point et évolutions des contrats
- Gestion des litiges et des contentieux
- Suivi juridique de contrats et d'avenants

9. REDEVANCES

Il est à noter que les services de la Métropole, ont refusé toute négociation concernant une baisse de la redevance, pour une prise en compte de la crise sanitaire.

Cette position directive reste contraire aux engagements de l'ETAT, et à la volonté Politique d'accompagner les acteurs économiques privés.

Cette position est d'autant plus étonnante, au regard des négociations constructives sur les autres collectivités du territoire français, avec lesquelles EFFIA et KEOLIS sont en partenariat.

3.1 REDEVANCE FIXE

Le délégataire doit verser, au titre de l'exercice 2020, à l'autorité délégante la somme de 170 793 € HT.

3.2 REDEVANCE VARIABLE LIEE A L'EXPLOITATION

Pour l'année 2020, la redevance variable s'élève à 148 001 € HT.

3.3 TOTAL DES REDEVANCES 2020

Le totale des redevances concernant l'exploitation de la DSP de Marseille s'élève à 318 794 € HT pour l'année 2020.



4 LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 : Compte de résultat
- Annexe 2 : Liasses fiscales



ANNEXE 1 : COMPTE DE RESULTAT



ANNEXE 2 : LIASSES FISCALES

(AU 24/0/2021, EN ATTENTE DE RECEPTION)

Annexe 11B - Compte d'Exploitation Prévisionnel DSP

Le compte d'exploitation est à renseigner en euros constants (sans

Sauf indication contraire les montants sont en € HT

Effia Stationnement Marseille

Année	CEP 2020	Réel 2020	Var vs CEP 2020
Nombre d'entrées/sorties	400 375		
Ticket moyen	24		
Recettes horaires	1 014 886 €	980 918 €	- 33 968 €
Recettes abonnés	21 500 €	8 987 €	- 12 513 €
Recettes annexes (locations, publicité...)	25 450 €	1 849 €	- 23 601 €
Total Produits d'exploitation	1 061 836 €	991 754 €	- 70 082 €
Charges directes parcs	298 029 €	398 986 €	100 957 €
Personnel	141 410 €	94 692 €	- 46 718 €
Nettoyage	35 000 €	61 949 €	26 949 €
Entretien-maintenance	41 099 €	41 139 €	41 €
Fournitures et consommables (tickets...)	8 660 €	5 398 €	- 3 262 €
Fluides	10 000 €	13 806 €	3 806 €
Conducteurs de chiens	58 860 €	173 390 €	114 530 €
Entretien des espaces verts	3 000 €	8 611 €	5 611 €
[Autres charges - à préciser]	- €	- €	- €
Frais généraux	515 350 €	463 113 €	- 52 237 €
Personnel	- €	- €	- €
Marketing-Communication	3 000 €	41 €	- 3 041 €
Télécommunication, affranchissement...	18 000 €	31 932 €	13 932 €
Assurances	9 606 €	10 250 €	644 €
Impôts et taxes (hors IS)	16 495 €	5 111 €	- 11 384 €
Redevance fixe	160 000 €	170 793 €	10 793 €
Redevance variable	218 302 €	148 120 €	- 70 182 €
Frais de siège	52 321 €	59 505 €	7 184 €
Frais de société dédiée et honoraires CAC	20 200 €	17 674 €	- 2 526 €
Coût de la GAPD bancaire	300 €	- €	- 300 €
Contrôles réglementaires	5 000 €	720 €	- 4 280 €
Frais de collecte et commissions bancaires	5 523 €	5 509 €	- 14 €
Location de matériel	6 604 €	13 541 €	6 937 €
Frais de démarrage	- €	- €	- €
Total Charges d'exploitation	813 379 €	862 098 €	48 720 €
Excédent Brut d'Exploitation	248 457 €	129 656 €	- 118 801 €
Amortissement biens de retour tous parcs	187 499 €	236 944 €	49 445 €
Amortissement biens de reprise tous parcs	- €	- €	- €
Frais financiers sur trésorerie	- €	3 107 €	3 107 €
Dotations compte GER	1 500 €	444 €	- 1 056 €
Résultat courant avant impôt	59 458 €	-110 840	- 170 298 €
Impôt sur les sociétés	20 988 €	- €	- 20 988 €
Résultat net	38 470 €	-110 840	- 149 310 €
Résultat net / Total produits	4%	-11%	

Annexe 11A - Compte d'Exploitation Prévisionnel détaillé par pa

Le compte d'exploitation est à renseigner en euros constants (sans actualisation), valeur du mois de remise des offres
Sauf indication contraire les montants sont en € HT

Effia Stationnement Marseille

Année	CEP	Réel	Var 2020 vs CEP	
	2020	2020	en €	en %
Providence	288 297 €	190 867 €	- 97 429 €	-34%
Nombre d'entrées/sorties	86 489		- 86 489	-100%
Ticket moyen	3,33	-		
Recettes horaires	288 297 €	190 682 €	- 97 614 €	-34%
Recettes abonnés	- €	- €	- €	0%
Recettes annexes (locations, publicité...)	- €	185 €	185 €	0%
Tilleuls	72 680 €	19 095 €	- 53 585 €	-74%
Nombre d'entrées/sorties	31 590		- 31 590	-100%
Ticket moyen	2,00	-		
Recettes horaires	63 180 €	14 906 €	- 48 274 €	-76%
Recettes abonnés	9 500 €	4 004 €	- 5 496 €	-58%
Recettes annexes (locations, publicité...)	- €	185 €	185 €	0%
Beaugeard	75 180 €	22 788 €	- 52 392 €	-70%
Nombre d'entrées/sorties	31 590		- 31 590	-100%
Ticket moyen	2,00	-		
Recettes horaires	63 180 €	17 619 €	- 45 561 €	-72%
Recettes abonnés	12 000 €	4 984 €	- 7 016 €	-58%
Recettes annexes (locations, publicité...)	- €	185 €	185 €	0%
P1 Palm Beach	95 973 €	49 847 €	- 46 126 €	-48%
Nombre d'entrées/sorties	35 011		- 35 011	-100%
Ticket moyen	2,62	-		
Recettes horaires	91 698 €	49 662 €	- 42 036 €	-46%
Recettes abonnés	4 275 €	- €	- €	0%
Recettes annexes (locations, publicité...)	- €	185 €	- 4 090 €	-96%
P2 David	35 924 €	57 373 €	21 450 €	60%
Nombre d'entrées/sorties	13 623		- 13 623	-100%
Ticket moyen	2,35	-		
Recettes horaires	32 043 €	57 188 €	25 146 €	78%
Recettes abonnés	- €	- €	- €	0%
Recettes annexes (locations, publicité...)	3 881 €	185 €	- 3 696 €	-95%
P3 Huveaune	30 693 €	15 763 €	- 14 930 €	-49%
Nombre d'entrées/sorties	7 388		- 7 388	-100%
Ticket moyen	2,34	-		
Recettes horaires	17 277 €	15 578 €	- 1 698 €	-10%
Recettes abonnés	- €	- €	- €	0%
Recettes annexes (locations, publicité...)	13 417 €	185 €	- 13 232 €	-99%
P4 Véliplanchistes	76 542 €	109 652 €	33 110 €	43%
Nombre d'entrées/sorties	27 148		- 27 148	-100%
Ticket moyen	2,74	-		
Recettes horaires	74 266 €	109 468 €	35 202 €	47%
Recettes abonnés	- €	- €	- €	0%
Recettes annexes (locations, publicité...)	2 276 €	185 €	- 2 091 €	-92%
P5 La mer restaurant	121 637 €	137 543 €	15 906 €	13%
Nombre d'entrées/sorties	50 149		- 50 149	-100%
Ticket moyen	2,39	-		
Recettes horaires	120 036 €	137 358 €	17 322 €	14%
Recettes abonnés	- €	- €	- €	0%
Recettes annexes (locations, publicité...)	1 601 €	185 €	- 1 416 €	-88%
P6 Escal	185 589 €	223 124 €	37 535 €	20%
Nombre d'entrées/sorties	84 593		- 84 593	-100%
Ticket moyen	2,19	-		
Recettes horaires	185 589 €	222 939 €	37 350 €	20%
Recettes abonnés	- €	- €	- €	0%
Recettes annexes (locations, publicité...)	- €	185 €	185 €	0%
P7 Vieille Chapelle	79 321 €	165 701 €	86 380 €	109%
Nombre d'entrées/sorties	32 794		- 32 794	-100%
Ticket moyen	2,42	-		
Recettes horaires	79 321 €	165 516 €	86 195 €	109%
Recettes abonnés	- €	- €	- €	0%
Recettes annexes (locations, publicité...)	- €	185 €	185 €	0%
Total Produits d'exploitation	1 061 836 €	991 754 €	- 70 082 €	-7%

1 061 836

Charges directes Providence	80 128 €
Personnel	31 264 €
Nettoyage	2 551 €
Entretien-maintenance	30 999 €
Fournitures et consommables (tickets...)	1 915 €
Fluides	386 €
Conducteurs de chiens	13 013 €
Entretien des espaces verts	
[Autres charges - à préciser]	
Charges directes Tilleuls	24 267 €
Personnel	11 086 €
Nettoyage	3 021 €
Entretien-maintenance	3 950 €
Fournitures et consommables (tickets...)	679 €
Fluides	918 €
Conducteurs de chiens	4 614 €
Entretien des espaces verts	
[Autres charges - à préciser]	
Charges directes Beaugéard	24 876 €
Personnel	11 086 €
Nettoyage	3 507 €
Entretien-maintenance	4 052 €
Fournitures et consommables (tickets...)	679 €
Fluides	939 €
Conducteurs de chiens	4 614 €
Entretien des espaces verts	
[Autres charges - à préciser]	
Charges directes Plages P1 à P7	168 757 €
Personnel	87 975 €
Nettoyage	25 921 €
Entretien-maintenance	2 099 €
Fournitures et consommables (tickets...)	5 388 €
Fluides	7 757 €
Conducteurs de chiens	36 618 €
Entretien des espaces verts	3 000 €
[Autres charges - à préciser]	
Frais généraux	515 350 €
Personnel	
Marketing-Communication	3 000 €
Télécommunication, affranchissement...	18 000 €
Assurances	9 606 €
Impôts et taxes (hors IS)	16 495 €
Redevance fixe	160 000 €
Redevance variable	218 302 €
Frais de siège	52 321 €
Frais de société dédiée et honoraires CAC	20 200 €
Coût de la GAPD bancaire	300 €
Contrôles réglementaires	5 000 €
Frais de collecte et commissions bancaires	5 523 €
Location de matériel	6 604 €
Frais de démarrage	
Total Charges d'exploitation	813 379 €
	813 379 €
Excédent Brut d'Exploitation	248 457 €
Amortissement biens de retour tous parcs	187 499 €
Amortissement biens de reprise tous parcs	- €
Frais financiers sur trésorerie	- €
Dotations compte GER	1 500 €
Résultat courant avant impôt	59 458 €
Impôt sur les sociétés	20 988 €
Résultat net	38 470 €
Résultat net / Total produits	4%

134 253 €
33 878 €
3 925 €
6 107 €
705 €
988 €
87 909 €
740 €
- €
16 393 €
5 405 €
7 415 €
2 633 €
- €
940 €
- €
- €
- €
18 543 €
5 405 €
7 745 €
2 654 €
206 €
963 €
- €
1 571 €
- €
251 055 €
71 265 €
42 865 €
29 751 €
4 478 €
10 916 €
85 480 €
6 300 €
- €
441 855 €
- 21 262 €
- 37 €
31 932 €
10 250 €
5 111 €
170 793 €
148 120 €
59 505 €
17 674 €
- €
720 €
5 509 €
13 541 €
- €
862 099 €
129 656 €
236 944 €
- €
3 107 €
444 €
-110 840
- €
-110 840
-11%

54 125 €	68%
2 614 €	8%
1 374 €	54%
- 24 892 €	-80%
- 1 209 €	-63%
602 €	156%
74 896 €	576%
740 €	0%
- €	0%
- 7 875 €	-32%
- 5 680 €	-51%
4 394 €	145%
- 1 317 €	-33%
- 679 €	-100%
22 €	2%
- 4 614 €	-100%
- €	0%
- €	0%
- 6 333 €	-25%
- 5 680 €	-51%
4 238 €	121%
- 1 398 €	-35%
- 473 €	-70%
24 €	3%
- 4 614 €	-100%
1 571 €	0%
- €	0%
82 297 €	49%
- 16 709 €	-19%
16 944 €	65%
27 652 €	1318%
- 910 €	-17%
3 158 €	41%
48 862 €	133%
3 300 €	110%
- €	0%
- 73 495 €	-14%
- 21 262 €	0%
- 3 037 €	-101%
13 932 €	77%
644 €	7%
- 11 384 €	-69%
10 793 €	7%
- 70 182 €	-32%
7 184 €	14%
- 2 526 €	-13%
- 300 €	-100%
- 4 280 €	-86%
- 14 €	0%
6 937 €	105%
- €	0%
48 720 €	6%
- 118 802 €	-48%
49 445 €	26%
- €	0%
3 107 €	0%
- 1 056 €	-70%
-170 293	-286%
- 20 988 €	-100%
-149 310	-388%

Détail charges directes par parc	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7
Personnel	60 657 €	25 453 €	25 581 €	31 175 €	36 781 €	42 323 €	29 085 €
Nettoyage	14 798 €	5 405 €	5 722 €	6 297 €	16 215 €	16 215 €	6 614 €
Entretien-maintenance	4 393 €	4 393 €	4 393 €	11 129 €	4 393 €	8 494 €	5 670 €
Fournitures et consommables (tickets...)	11 442 €	2 644 €	2 644 €	2 640 €	3 648 €	3 634 €	3 100 €
Fluides	4 358 €	- €	- €	- €	- €	119 €	1 €
Conducteurs de chiens	3 722 €	902 €	713 €	480 €	1 402 €	1 372 €	2 323 €
Entretien des espaces verts	21 450 €	10 629 €	10 629 €	10 629 €	10 629 €	10 629 €	10 884 €
[Autres charges - à préciser]	493 €	1 480 €	1 480 €	- €	493 €	1 860 €	493 €
	- €	- €		- €	- €	- €	- €

Calcul Redevance Effia Marseille

CA réalisé + estimé en €	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL CA	Redevance par parc
MARSEILLE PROVIDENCE	35 409	41 796	17 007	6 630	23 678	190 864	241 756	265 552	98 200	36 246	10 578	24 039	991 754	318 794 €
MARSEILLE BEAUGUARD	17 929	15 341	4 261	5 022	14 428	24 125	25 282	26 260	11 796	23 673	2 479	20 270	190 867	61 953 €
MARSEILLE TILLEULS	3 007	4 961	1 951	646	806	1 921	1 500	1 140	1 892	1 964	1 498	1 503	22 788	7 325 €
MARSEILLE P1 PALM BEACH	1 415	2 411	1 464	1 556	840	2 131	1 708	1 574	2 189	1 407	1 047	1 352	19 095	6 138 €
MARSEILLE P2 DAVID	807	245	9 473	-9 303	-630	749	1 923	36 073	9 438	120	1 760	-809	49 847	16 023 €
MARSEILLE P3 HUVEAUNE	1 027	1 503	-11	599	417	9 828	18 878	19 909	4 553	-13	615	69	57 373	18 442 €
MARSEILLE P4 VELIPLANCHISTES	278	1 029	0	508	950	1 752	-13	0	10 288	533	228	210	15 763	5 067 €
MARSEILLE P5 LA MER RESTAURANT	472	1 432	-1	530	1 066	24 114	39 313	33 737	6 868	1 119	582	420	109 652	35 247 €
MARSEILLE P6 ESCALE	2 283	3 399	-17	1 755	758	29 093	46 733	38 957	11 977	1 652	873	79	137 543	44 213 €
MARSEILLE P7 VIEILLE CHAPELLE	3 682	6 428	-59	4 861	1 994	55 185	62 617	63 533	19 805	3 502	919	657	223 124	71 722 €
	4 509	5 046	-55	456	3 048	41 966	43 816	44 569	19 393	2 288	575	288	165 701	53 264 €

date début de contrat	26/10/2015	Seuil 1 non indexé	698 000 €
date de notification du contrat		Seuil 2 non indexé CEP	1 061 836 €
Nb mois d'exploitation de l'année	12		
Redevance fixe non indexée	160 000 €		

	2018	2019	2020	2021	2022 (4 mois)
CA CEP	759 225 €	766 358 €	773 539 €	780 802 €	459 086 €

	V0 - 2015	2019	2020	2021	2022
ICHT IME	115,5	122,7	125,8	127,8	
EBIQ00	106,4	113,77	111,45	108,18	
	100%	105%	107%	107%	15%

Valeur du 1565183 du mois d'actualisation moins 3 mois
Valeur du 10534841 du mois d'actualisation moins 3 mois

Bases de calcul indexé	Base 1	Base 2	Taux
Tranche 1	745 086		60%
Tranche 2	1 133 466		75%
Total redevance variable		148 001	15%

Chiffre d'affaires	991 754 €
Redevance fixe	170 793 €
Redevance variable	148 001 €
Redevance total	318 794 €

Données d'identification

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN

814273777

Code activité (NAF)

7221Z

Désignation et adresse du déclarant :

SARL EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

STATIONNEMENT

1 AVENUE PIERRE SEMARD

PARKING DE LA GARE ST CHARLES MARSEILLE 13001

Téléphone

0171329937

ÉVÉNEMENTS IMPACTANT LA PÉRIODE OU LE DÉPOT :

Cession/ cessation d'activité ou décès de l'exploitant

Code monnaie :

EUR

Désignation du conseil :

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN 814273777

Code activité (NAF) 7221Z

Désignation et adresse

SARL EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

STATIONNEMENT

1 AVENUE PIERRE SEMARD

PARKING DE LA GARE ST CHARLES MARSEILLE 13001

Téléphone 0171329937

Dépôt normal ou provisoire de la déclaration : NOR

PROPRIETES FISCALES

Référence d'obligation fiscale (ROF) IS1

Catégorie fiscale BI

Régime fiscal : RN

Code IS/IR-BIC (si la catégorie fiscale = BIC/IS) IS

PERIODES

Date de début de l'exercice ou période N : 01/01/2020

Date de clôture de l'exercice ou période N : 31/12/2020

Durée de l'exercice ou période N : 12

Date d'arrêté provisoire des comptes :

Date de clôture de l'exercice ou période N-1 31/12/2019 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

Durée de l'exercice ou période N-1 : 12 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

Date limite de dépôt de la déclaration :

1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2021

Désignation de l'entreprise : EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12

Adresse de l'entreprise : Parking de la gare Saint Charles 1 Avenue Pierre Semard 13001 MARS

Durée de l'exercice précédent 12

si déposé néant, cochez la case : ☐

				Exercice N clos le, 31/12/2020	Exercice N-1
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	AC		
	Frais d'établissement				
	Frais de développement	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	11 583	
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO	5 537	3 807
	Constructions	AP	AQ	1 729	2 874
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	655 772	274 088
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	451 152	311 737
	Immobilisations en cours	AV	AW	4 924	1 591
	Avances et acomptes	AX	AY	3 545	24 206
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	CS	CT		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CU	CV		
	Autres participations	BB	BC		
	Créances rattachées à des participations	BD	BE		
	Autres titres immobilisés	BF	BG		
	Prêts	BH	BI		
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)		BJ	BK	1 719 931	1 127 239
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	BM		
	Matières premières, approvisionnements				
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	13 444	
	CRÉANCES	BX	BY	2 625	36 506
	Clients et comptes rattachés (3)				42 686
	Autres créances (3)	BZ	CA	164 684	285 875
Comptes de Régularisation	DIVERS	CB	CC		
	Capital souscrit et appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG	38 468	40 352
	Charges constatées d'avance (3)	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	CK	2 625	253 103
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	1 975 660	1 129 864
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2021

Désignation de l'entreprise : EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

Néant

				Exercice N		Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (Dont versé : 10 000)			DA	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Écarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence : EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3) Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	(884 568)	(615 599)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(110 839)	(268 968)
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées			DK	171 061	162 720
	TOTAL (I)			DL	(814 346)	(711 848)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ	1 618	1 637
	TOTAL (III)			DR	1 618	1 637
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		225
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	763 580	1 377 892
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	843 539	426 942
	Dettes fiscales et sociales			DY	42 533	48 559
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	4 254	38 781
	Autres dettes			EA	4 615	515
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
	TOTAL (IV)			EC	1 658 523	1 892 917
	Écarts de conversion passif (V)			ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	845 795	1 182 706
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Écart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme		EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 658 523	1 892 917
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		225

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2021

Désignation de l'entreprise : EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

Néant

			Exercice N						Exercice N-1	
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		FA		FB		FC			
	Production vendue	biens	FD		FE		FF			
		services	FG	1 015 649	FH		FI	1 015 649	1 113 898	
	Chiffres d'affaires nets		FJ	1 015 649	FK		FL	1 015 649	1 113 898	
	Production stockée						FM			
	Production immobilisée						FN			
	Subventions d'exploitation						FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)						FP	1 619	9 134	
	Autres produits (1) (11)						FQ	32	3	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 017 301	1 123 035	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS		
Variation de stock (marchandises)						FT				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						FV				
Autres achats et charges externes (3)						FW	382 979	495 279		
Impôts, taxes et versements assimilés						FX	6 501	2 683		
Salaires et traitements						FY	77 369	92 130		
Charges sociales (10)						FZ	25 027	30 453		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	228 602	279 075	
			- dotations aux provisions				GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions						GC		2 173
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	1 600	1 581
Autres charges (12)						GE	394 817	452 372		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 116 899	1 355 749		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(99 598)	(232 713)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM			
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
	Total des produits financiers (V)						GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	3 107	4 897	
	Différences négatives de change						GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	3 107	4 897	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(3 107)	(4 897)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(102 705)	(237 611)		

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2021

Désignation de l'entreprise : EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

Néant

										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC	4 529	682	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	4 529	682	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG	12 870	30 475	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	12 870	30 475	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(8 341)	(29 793)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	(207)	1 563	
Impôts sur les bénéfices (X)										HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	1 021 830	1 123 718	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	1 132 670	1 392 686	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	(110 839)	(268 968)	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier							HP			
			- Crédit-bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées									1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées									1K	3 107	4 897
	(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)									HX		
	(6 ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)									RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)									RD		
	(9)	Dont transferts de charges									A1		7 351
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploiter (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)							A5	A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)									A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)									A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives		A6		obligatoires		A9					
		dont cotisations facultatives Madelin					A7						
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite					A8						
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :									Exercice N		
											Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
Amortissements Dérogatoires										12 870		4 529	
TOTAL GENERAL										12 870		4 529	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs	
TOTAL GENERAL													

DGFIP N° 2053 2021

EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

DGFIP N° 2053 2021

EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

5 - IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2021

Désignation de l'entreprise : EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

Néant

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations									
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste							
INCRP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ	1		D8	2		D9	3			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD	11 583		KE			KF				
CORPORELLES	Terrains						KG	5 537		KH			KI				
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		L9			KJ			KK			KL		
		Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1			KM			KN			KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants		M2			KP	911 988		KQ			KR	3 959	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants		M3			KS	752 597		KT			KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers							KV			KW			KX		
		Matériel de transport							KY	1 303		KZ			LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique							LB	5 212		LC			LD		
		Emballages récupérables et divers							LE			LF			LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH	24 206		LI			LJ	3 545			
	Avances et acomptes						LK			LL			LM				
	TOTAL III						LN	1 700 844		LO			LP	7 504			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G			8M			8T				
	Autres participations						8U			8V			8W				
	Autres titres immobilisés						1P			1R			1S				
	Prêts et autres immobilisations financières						1T			1U			1V				
	TOTAL IV						LQ			LR			LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							ØG	1 712 427		ØH			ØJ	7 504			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence							
				Par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence											
INCRP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	IN	1		CØ	2		DØ	3		D7	4		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	IO			LV			LW	11 583		1X			
CORPORELLES	Terrains				IP			LX			LY	5 537		LZ			
	Constructions	Sur sol propre			IQ			MA			MB			MC			
		Sur sol d'autrui			IR			MD			ME			MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS	(13 913)		MG			MH	929 860		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT	(10 293)		MJ			MK	762 890		ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU			MM			MN			MO			
		Matériel de transport			IV			MP			MQ	1 303		MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW			MS			MT	5 212		MU			
		Emballages récupérables et divers *			IX			MV			MW			MX			
	Immobilisations corporelles en cours				MY	24 206		MZ			NA	3 545		NB			
	Avances et acomptes				NC			ND			NE			NF			
	TOTAL III				IY			NG			NH	1 708 348		NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ			ØU			M7			ØW			
	Autres participations				IØ			ØX			ØY			ØZ			
	Autres titres immobilisés				I1			2B			2C			2D			
	Prêts et autres immobilisations financières				I2			2E			2F			2G			
	TOTAL IV				I3			NJ			NK			2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4			ØK			ØL	1 719 931		ØM			

5 bis - TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION DGFIP N° 2054-bis 2021 SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE**

Néant ☐ ☒

Exercice N clos le : **31/12/2020**

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE –

3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

6 - AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2021

Désignation de l'entreprise : EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

Néant

☐

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	11 583	PF		PG		PH	11 583
Terrains		PI	2 662	PJ	1 145	PK		PL	3 807
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	514 304	PW	141 467	PX		PY	655 772
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	366 186	QA	84 966	QB		QC	451 152
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	948	QI	260	QJ		QK	1 209
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	2 950	QM	763	QN		QO	3 714
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	887 053	QV	228 602	QW		QX	1 115 656
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	898 636	ØP	228 602	ØQ		ØR	1 127 239

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3	
	sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1	
	inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4	12 870	T5		T6	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7	
TOTAL III		X2		X3	12 870	X4		X5	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ	12 870	NR		NS	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	12 870	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	4 529	Total général non ventilé (NW - NY)	
							NZ		8 341

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES

Montant net au début de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice aux amortissements

Montant net à la fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

Reçu au Contrôle de légalité le 14 décembre 2021

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2021

Désignation de l'entreprise : EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

Néant

Nature des provisions			Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
			1		2		3		4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers		3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)		3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)		3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires		3X	162 720	TM	12 870	TN	4 529	TO	171 061	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)		IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)		3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I		3Z	162 720	TS	12 870	TT	4 529	TU	171 061	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges		4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients		4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités		4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change		4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires		4X	571	4Y		4Z	463	5A	108	
	Provisions pour impôts (1)		5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		5F	1 066	5H	1 600	5J	1 156	5K	1 510	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions		EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer		5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)		5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II		5Z	1 637	TV	1 600	TW	1 619	TX	1 618	
	Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
- corporelles			6E		6F		6G		6H		
- titres mis en équivalence			Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
- titres de participation			9U		9V		9W		9X		
- autres immobilisations financières (1)			Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S			
Sur comptes clients		6T	2 625	6U		6V		6W	2 625		
Autres provisions pour dépréciation (1)		6X		6Y		6Z		7A			
TOTAL III		7B	2 625	TY		TZ		UA	2 625		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			7C	166 983	UB	14 471	UC	6 149	UD	175 305	
Dont dotations et reprises			{	- d'exploitation	UE	1 600	UF	1 619			
				- financières	UG		UH				
				- exceptionnelles	UJ	12 870	UK	4 529			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.										10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

Reçu au Contrôle de légalité le 14 décembre 2021

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2021

Extension 1

EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

PROVISION POUR HAUSSE DES PRIX

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

PROVISIONS POUR IMPÔTS

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2021

Extension 2

EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRECIATION

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

8 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2021

Désignation de l'entreprise : EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

Néant ☐

CADRE A				ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations							UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)							UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières							UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux							VA	3 150	3 150			
	Autres créances clients							UX	35 981	35 981			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)							Z1					
	Personnel et comptes rattachés							UY	364	364			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux							UZ	1 398	1 398			
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices						VM	788	788			
		Taxe sur la valeur ajoutée						VB	149 810	149 810			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés						VN	1 027	1 027			
		Divers						VP					
	Groupe et associés (2)							VC	11 121	11 121			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)							VR	174	174			
	Charges constatées d'avance							VS					
TOTAUX							VT	203 815	VU	203 815	VV		
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice					VD						
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice					VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)					VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)					7Y								
Autres emprunts obligataires (1)					7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)			à 1 an maximum à l'origine		VG								
			à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)					8A	900	900						
Fournisseurs et comptes rattachés					8B	843 539	843 539						
Personnel et comptes rattachés					8C	12 774	12 774						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					8D	12 115	12 115						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	14 212	14 212							
	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	3 431	3 431							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					8J	4 254	4 254						
Groupe et associés (2)					VI	762 680	762 680						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)					8K	4 615	4 615						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie					Z2								
Produits constatés d'avance					8L								
TOTAUX					VY	1 658 523	VZ	1 658 523					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques			VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK								

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

9 - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2021

Désignation de l'entreprise : EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

Néant

Exercice N, clos le :
31/12/2020

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés				WA					
	Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)				WB					
	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE						
	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG						
	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB						
	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BI)	XX						
	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI				XY					
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)				I7						
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personne ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7					
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées au taux de 0%				I8					
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				ZN					
					WN					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM (entreprises à l'IS)						WO				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises (activité exonérée)	SW				
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3				
					TOTAL I	WR				
II. DÉDUCTIONS					PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	110 839		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.						WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	1 328			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV				
		- imposées aux taux de 0 %				WH				
		- imposées aux taux de 19 %				WP				
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW				
		- imputées sur les déficits antérieurs				XB				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée						WZ			
	Régime des sociétés mères et des filiales		Produit net des actions et parts d'intérêts :		((Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX				
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*						ZY			
	Majoration d'amortissement						XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et 44 octies A)	OY		Sociétés investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activités NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM (entreprises à l'IS)						XS				
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (2058-A Ext 2)	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH		XG			
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	YC					
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	YB		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	YD					
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	YI		Créance dérogée par le report en arrière du déficit	ZI					
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	YL								
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II		XH	112 167		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI		XJ	112 167	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)						ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)										
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN		XL		
								XO	112 167	

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

Reçu au Contrôle de légalité le 14 décembre 2021

EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

[illegible]

TOTAL	
-------	--

SOMME DES EXTENSIONS		
-----------------------------	--	--

[illegible]

TOTAL	
-------	--

SOMME DES EXTENSIONS	
-----------------------------	--

10 - DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B 2021

Désignation de l'entreprise : EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE				Néant ☐	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis al. 2 du CGI			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges					
			8X		8Y
			8Z		9A
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION1)			9B		9C
Provisions pour dépréciation					
			9D		9E
			9F		9G
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION1)			9H		9J
Charges à payer					
Participation des salariés			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION1)			9S		9T
TOTALAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN		YO
			ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

**10 - DÉFICITS INDÉMNITÉS POUR CONGES
À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2021

Extension 1

EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

III - PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

Provisions pour risques et charges	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

TOTAL		
--------------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS		
-----------------------------	--	--

Provisions pour dépréciation	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

TOTAL		
--------------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS		
-----------------------------	--	--

Charges à payer	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

TOTAL		
--------------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS		
-----------------------------	--	--

11 - TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2021

Désignation de l'entreprise : EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

Néant

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(615 599)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves	ZB	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(268 968)			ZD	
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE	
					Autres répartitions	ZF	
	TOTAL I	ØF	(884 568)		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	(884 568)
					TOTAL II	ZH	(884 568)

DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercice N :

ENGAGEMENTS		– Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail J7)				YQ				
		– Engagements de crédit-bail immobilier				YR				
		– Effets portés à l'escompte et non échus				YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES		– Sous-traitance				YT				
		– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8 13 540)				XQ	13 540			
		– Personnel extérieur à l'entreprise				YU	13 935			
		– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	5 512			
		– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV				
		– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)				ST	349 991			
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	382 979			
		IMPÔTS ET TAXES		– Taxe professionnelle, CFE, CVAE		YW	5 110			
				– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)		9Z	1 390			
				Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052		YX	6 501			
T.V.A.		– Montant de la T.V.A. collectée				YY	203 436			
		– Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	75 673			
DIVERS		– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DSN de 2019)				ØB	76 773			
		– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS				
		– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société				ZK	1,18 %			
		– Numéro de centre de gestion agréé XP		– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0	
		– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG				
		– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH				
		RÉGIME DE GROUPE *		Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		(112 167)	Plus-values à 15 % JK	Plus-values à 0 %		JL
				Plus-values à 19 % JM	Imputations		JC			
Groupe : résultat d'ensemble. JD					Plus-values à 15 % JN	Plus-values à 0 %		JO		
				Plus-values à 19 % JP	Imputations		JF			
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale				JH	FIL	N° SIRET de la société mère du groupe JJ		49432127600037		

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2058-NOT-SD \(Régime des groupes de sociétés\)](#)

Reçu au Contrôle de légalité le 14 décembre 2021

12 - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES DGFIP N° 2059-A 2021

Désignation de l'entreprise : EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

Néant ☒

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
1		2	3	4	5	6
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente			Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxables à 19 % (1)
7					10	19 %	15 % ou 12,8 %	
8			9	11				
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)							
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)	
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (II)							

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 décembre 2021

12 - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES DGFIP N° 2059-A 2021

Extension

EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

Nature	Détermination de la PV ou MV				Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus values taxables à 19%
					Court terme	Long terme			
						19%	15% ou 12,8%	0%	
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					

	TOTAL					
--	-------	--	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS					
----------------------	--	--	--	--	--

[illegible]

	TOTAL					
--	-------	--	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS					
----------------------	--	--	--	--	--

DGFIP N° 2059-B 2021

Néant ☒

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

B - PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS									
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

DGFIP N° 2059-B 2021

EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

[illegible]

	TOTAL				
--	-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

Désignation de l'entreprise : EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

Néant ☒

- (1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou de 12,8 % (2)

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1).

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1).

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8 %
1		2	3	4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.7= 2 + 3 + 4 - 5 - 6
		À 19 % 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI) 3	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI) 4	À 15 % Ou À 16,5 % (1) 5		
1		2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1						
	N - 2						
	N - 3						
	N - 4						
	N - 5						
	N - 6						
	N - 7						
	N - 8						
	N - 9						
	N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

15 - RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME

RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Désignation de l'entreprise : EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

Néant

☒

I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice 1	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année 2	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice 5
		donnant lieu à complément d'impôt 3	ne donnant pas lieu à complément d'impôt 4	

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E 2021

Désignation de l'entreprise : EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

Néant ☐

Exercice ouvert le : 01/01/2020

et clos le : 31/12/2020

Durée en nombre de mois :

12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel :	YP	5
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 015 649
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
Total 1	OX	1 015 649

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultats sur opérations faites en commun	OH	32
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
Total 2	OM	32

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	369 439
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	394 817
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY	
Total 3	OJ	764 256

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	251 424
-----------------------------	-----------------------------	----	---------

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	251 424
---	----	---------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Entreprise mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE)	EV	
--	----	--

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	1 015 649
---	----	-----------

Effectifs au sens de la CVAE	EY	5
------------------------------	----	---

Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	3 401 922 702
---	----	---------------

Période de référence	du	GY		au	GZ	
----------------------	----	----	--	----	----	--

Date de cessation	HR	
-------------------	----	--

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

Reçu au Contrôle de légalité le 14 décembre 2021

17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N° 2059-F 2021

Néant

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	100
---	----	--------------------------------	--	----	----------------------------------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
---	----	----------------------	--	----	----------------------

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre Nom Patronimique et prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre Nom Patronimique et prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

[Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

18 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)Néant ☒

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET 81427377700015

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

ADRESSE (voie) Parking de la gare Saint Charles 1 Avenue Pierre Semard

CODE POSTAL 13001 VILLE MARSEILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)



DGFIP N° 2065 2021

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2020	et clos le	31/12/2020	Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			
Si PME innovantes cocher la case ci-contre							
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)							
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE							
Désignation de la société: EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE				SIRET	81427377700015		
Adresse du siège social:				Ancienne adresse en cas de changement:			
1 AVENUE PIERRE SEMARD PARKING DE LA GARE ST CHARLES MARSEILLE 13001							
REGIME FISCAL DES GROUPES							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				01/01/2016			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:							
SAS GROUPE KEOLIS 20 RUE LE PELETIER PARIS 75009				SIRET	49432127600037		
B ACTIVITE							
Activités exercées		STATIONNEMENT			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)							
1 Résultat fiscal							
Bénéfice imposable à 31 %		Bénéfice imposable à 28 %		Bénéfice imposable à 15 %			
Déficit		112 167		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values							
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %			
PV à long terme imposables à 0 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)					
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches							
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
Entreprises nouvelles art. 44 septies		Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies		Société d'investissement immobilier côtée		Autres dispositifs	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies		Zone franche urbaine					
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐							
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)							
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%							
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC							
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :							
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :							
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :							
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :							
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé		TALENTIA		
ECF			Nom et adresse du prestataire				
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:				Nom et adresse du conseil:			
S/I : ☐				☐			
(Société/Indépendant) il :				Tél :			
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:							
Visa : CGA ☐		Visa : Viseur conventionné ☐		N° d'agrément :			
Nom :				Tél :			
Adresse :							

DGFiP N° 2065 BIS 2021

Désignation de l'entreprise :	EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE	Néant	☒
-------------------------------	-------------------------------	-------	-------------------------------------

H	REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES
---	--

Montant global brut des distributions	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis					Total (a à h)	

I	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES	(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)
---	--	---

[illegible]

J	DIVERS
---	--------

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
---	---

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ANNEXE À LA 2065

DGFiP N° 2065 BIS 2021

Extension 1

EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

I - RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile, qualité (associé, ass. gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS : associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	SARL	sommes versées au cours de la période retenue pour l'assiette impôts					
	Nbre parts soc. assoc.	année de verst	montant des sommes versées				
			à titre de traitements indemnités	représ, mission, déplact indemnités forfaitaires	remboursmts	autres frais professionnels indemnités forfaitaires	remboursmts

EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

H - RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

4 - Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c), et (d) du 2065 bis

[illegible]

	TOTAL	
--	--------------	--

SOMME DES EXTENSIONS	
-----------------------------	--

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA 2065
Extension 3

DGFiP N° 2065 BIS 2021

EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

J - DIVERS

Adresse des autres établissements

DÉTAILS DES PRODUITS À RECEVOIR

CA17PROREC
2021

EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

[illegible]

TOTAL	21 183
--------------	---------------

SOMME DES EXTENSIONS	21 183
-----------------------------	---------------

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

CA18CHAPAY
2021

EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

[illegible]

TOTAL	816 415
--------------	----------------

SOMME DES EXTENSIONS	816 415
-----------------------------	----------------

DÉTAIL DES CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES CA19CHAREP
2021

EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

[illegible]

	TOTAL				
--	-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

CA20CHAAVA
2021[illegible]

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Reçu au Contrôle de légalité le 14 décembre 2021

CA21PROAVA
2021[illegible]

	TOTAL			
--	-------	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS			
----------------------	--	--	--

DÉCOMPOSITION DU RÉSULTAT ET DES OBLIGATIONS DE DISTRIBUTION Y AFFÉRENTES

SCIICSUIVI
2021

EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

	Montant du résultat		Obligations de distribution	
			N + 1	N + 2
Location (1)				
Plus values de cession (1)				
Dividendes (1)				
Résultat exonéré	Total		Total	
Résultat imposable				
Résultat comptable (2)				

(1) Y compris quote-part résultat sociétés et organismes visés à l'article 8 du CGI

(2) Résultat de l'exercice corrigé du report à nouveau et diminué des sommes à porter en réserve en application de la loi

SUIVI DES OBLIGATIONS DE DISTRIBUTION EFFECTUEE EN N

	Obligations			Résultat comptable de l'exercice N-1	Distributions effectuées en N	Obligations à reporter	
Exercice d'origine du résultat exonéré	Obligations reportées		Obligations en N			3	4
	3	4					
N - 1							
N - 2							
N - 3							
N - 4							
N - 5							
Total :					Total :		

(3) A servir uniquement dans le cas où les obligations de distribution relative au résultat de l'exercice n'ont pas été satisfaites l'exercice suivant à raison de l'insuffisance du résultat comptable.

(4) A servir uniquement dans le cas où les obligations de distribution relatives aux plus-values de cession de l'exercice n'ont pas été satisfaites l'exercice suivant.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

SUIV219REC

État de suivi d'incorporation des bénéfices au capital des entreprises ayant bénéficié
d'une imposition au taux de 19% (art. 219-I-f du CGI) - recto

2021

EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

I - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société et adresse du principal établissement	N° SIRET du principal établissement	code NAF
	81427377700015	
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre) :	
En cas de changement, nouvelle adresse :	En cas de changement, nouvelle adresse	

II - DETERMINATION DES BENEFICES A INCORPORER AU CAPITAL

	1ère imposition à 19%	2ème imposition à 19%	3ème imposition à 19%
Exercice			
Chiffre d'affaires			
1/4 du bénéfice comptable réalisé			
Résultat fiscal déclaré après imputation des déficits et des ARD			
Montant du bénéfice à incorporer			

SUIV219VER

2021

EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

III - ÉTAT DE SUIVI

[illegible]**TOTAL**

--	--	--	--	--

SOMME DES EXT.

--	--	--	--	--

TAUX RÉDUITS D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AUX TAUX RÉDUITS
(art. 219 I b du CGI, article 46 quater OZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4
2021

EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE Parking de la gare Saint Charles 1 Avenue Pier
Numéro SIRET du principal établissement
Code APE

Adresse du siège si différente

I - Résultat de l'exercice

A - Résultats imposables dans les conditions de droits communs

a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	
b	Dont plus-value nette à court terme	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	

B - Résultats relevant du régime des plus values à long terme

d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II - Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois/12	
h	Dont plus value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	
Total lignes h à k		

l	III - Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)	
---	--	--

m	IV - Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19 % (d-j-k)	
---	---	--

ÉTAT DÉCLARATIF DE LA DÉDUCTION PRATIQUÉE
En application du II de l'article 217 Quinquies du Code Général des Impôts

DEDUCACTIO
2021

EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

Mécanisme d'actionnariat salarié concerné	Date de décision d'assemblée générale extraordinaire	Date de réalisation de la ou des augmentations de capital correspondantes	Valeur des actions à la date de l'augmentation de capital			Prix de souscription des actions par les salariés		
			Valeur unitaire	Nbre d'actions émises éligibles à déduction	Valeur globale A	Prix de souscription unitaire	Nombre d'actions concernées	Prix de souscription global B
Attribution d'actions gratuites à émettre								

TOTAL								
--------------	--	--	--	--	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS								
-----------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--

Option de souscription d'action								

TOTAL								
--------------	--	--	--	--	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS								
-----------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--

Augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise								

TOTAL								
--------------	--	--	--	--	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS								
-----------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--

TOTAL GÉNÉRAL								
----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--

MONTANT DE LA DEDUCTION PRATIQUÉE (Différence entre les totaux des colonne A et B)								
---	--	--	--	--	--	--	--	--

**Modèle de l'état à joindre à la déclaration de résultats
par les entreprises nouvelles bénéficiant
des allègements prévus à l'article 44 sexies du CGI**
(BOI-LETTRE -000230-20140728)

DRESZONE
2021

EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

I – Renseignements concernant l'entreprise nouvelle

Date de création :		Capital : Montant		Capital : Nombre de droits sociaux	
Si l'entreprise nouvelle rachète un droit au bail ou des immobilisations utilisées par une autre entreprise ou exerce son activité dans des locaux précédemment occupés par une entreprise, il y a lieu d'indiquer le nom et l'adresse du précédent exploitant.					

Associés (personnes physiques et morales) :	Capital détenu			
Nom et prénom ou dénomination sociale ; Adresse	Droits de vote		Droits à dividendes	
	Nombre	%	Nombre	%

II – Renseignements concernant les associés personnes physiques de la société nouvelle

Fonctions exercées dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)			
Associés personnes physiques : Nom et prénom ; Adresse	Sociétés : Dénomination sociale ; adresse	Fonctions	Activité exercée par la société

Capital détenu par les associés personnes physiques et les membres du foyer fiscal dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)						
Sociétés : Dénomination sociale ; Adresse	Montant du capital social	Activité exercée par la société	Capital détenu			
			Droits de vote		Droits à dividendes	
			Nombre	%	Nombre	%

III – Renseignements complémentaires lorsque la société exerce une activité professionnelle non commerciale

Effectif salarié à la clôture de l'exercice		Durée de présence des salariés au cours l'exercice	
---	--	--	--

**Modèle de l'état à joindre à la déclaration de résultats
par les entreprises nouvelles bénéficiant
des allègements prévus à l'article 44 sexies du CGI**

**DRESZONE
2021**

Extension

EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

Associés (personnes physiques et morales) :	Capital détenu			
Nom et prénom ou dénomination sociale ; Adresse	Droits de vote		Droits à dividendes	
	Nombre	%	Nombre	%

II – Renseignements concernant les associés personnes physiques de la société nouvelle

Fonctions exercées dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)			
Associés personnes physiques : Nom et prénom ; Adresse	Sociétés : Dénomination sociale ; adresse	Fonctions	Activité exercée par la société

Capital détenu par les associés personnes physiques et les membres du foyer fiscal dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)						
Sociétés : Dénomination sociale ; Adresse	Montant du capital social	Activité exercée par la société	Capital détenu			
			Droits de vote		Droits à dividendes	
			Nombre	%	Nombre	%

TAUX RÉDUITS D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS
Répartition du capital
(art. 219 I b du CGI, article 46 quater -OZZ bis A de l'annexe III)

LTENG219B4 - 1/2
2021

EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

Numéro SIRET du principal établissement

81427377700015

Code APE

7221Z

Adresse du siège si différente

Participation détenues par d'autres sociétés à la clôture de l'exercice

(a) Désignation de la société participante et adresse de son siège social	(b) % de participation	(c) Nom et adresse des personnes physiques participant au capital de la société (a)	(d) % de participation détenu dans la société (a)

TAUX RÉDUITS D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS
Répartition du capital
(art. 219 I b du CGI, article 46 quater -OZZ bis A de l'annexe III)

LTENG219B4 - 2/2
2021

EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

Participations détenues à la clôture de l'exercice par des fonds communs de placement, société de capital-risque, société de développement régional ou des sociétés financières d'innovation.

(a) Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	(b) % de participation

Modifications intervenues dans la composition du capital au cours de l'exercice

Nature de l'opération *	nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération

* CE : Cession

SC : Souscription au capital

AN : Annulation

RA : Rachat

Option pour le maintien de l'ancien régime d'imposition
au taux réduit de 19% au titre des exercices ouvert en 2001 compris dans
une série de trois exercices bénéficiaires en cours du 1er Janvier 2001
(art. 219 - I - f du CGI, article 7 - II, loi de finances pour 2001)

OPTANC219F
2021

EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

Numéro SIRET du principal établissement

Code APE

Adresse du siège si différente

Le soussigné

Nom, Prénom du signataire

Qualité du signataire

déclare que l'entreprise ci dessus désignée a opté le _____ pour l'application des dispositions du f du I de l'article 219 du code
général des impôts pour une série de trois exercices bénéficiaires. Cette série est en cours au 1er janvier 2001.

En application du II de l'article 7 de la loi de finances pour 2001, l'entreprise entend bénéficier de l'imposition au taux réduit de 19 % au titre
des exercices ouverts en 2001 compris dans cette série et s'engage en conséquence à incorporer au capital les bénéfices en cause dans les
conditions prévues au f de I de l'article 219 déjà cité.

à _____ le : _____

HOLDING - TABLEAU DE SUIVI STATISTIQUE
RELATIF À L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT DES FONDS BÉNÉFICIAIRE DES
AVANTAGES FISCAUX prévus aux articles 199 Terdecies-0 a et 885-0 V bis du CGI.

RESCOFIN
2021

EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

- Un état récapitulatif des sociétés financées, des titres détenus ainsi que des montants investis durant l'année

- Les informations qui figurent sur cet état celles arrêtées au 31 décembre de l'année

N°	Dénomination des sociétés financées	Code postal	Forme juridique	Code Siren	Année de création	Type d'entreprise ¹	Code activité (APE-NACE)

Montant total de la participation	Pourcentage du capital détenu	Flux annuel investi en capital	Montant des autres financements	Flux annuel en autres financements	Stade d'investissement ²	Type d'avantage fiscal ³

Investisseurs- personnes physiques (Nom, prénom et adresse)	

¹ **Table IP1**

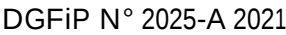
PME - Petite et moyenne entreprise
ETI - Entreprise de taille intermédiaire
GE - Grande entreprise

² **Table IP2**

CRI - Capital risque
CDE - Capital développement
CTR - Capital transmission
CRE - Capital retournement

³ **Table IP3**

IR - Réduction d'impôt IR
ISF - Réduction d'impôt ISF



PROVISION POUR HAUSSE DES PRIX
(articles 39-1-5 du CGI et 10 terdecies de l'annexe III au CGI)

DGFIP N° 2025-A 2021

Extension

EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

Détail de la provision

Produits, matières, approvisionnements	Quantités à la clôture de l'exercice	Valeur unitaire à l'ouverture de l'exercice	Valeur unitaire à la clôture de l'exercice

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES ENTREPRISES DE PRESSE
(article 54 Ter du CGI)

Désignation de l'entreprise :

EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

Montant des dépenses effectuées

Montant prélevé sur les bénéfices de l'exercice

Montant prélevé sur les provisions

ZFU - Bailleurs d'immeubles
(article 44 Octies du CGI)

Désignation de l'entreprise : EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

I - Lieu d'implantation de chaque immeuble donné à bail qui n'est pas en ZFU

Adresse de l'immeuble hors ZFU	
Adresse de l'immeuble hors ZFU	
Adresse de l'immeuble hors ZFU	
Adresse de l'immeuble hors ZFU	

II - Immeubles situés en ZFU :

Lieu de situation de chaque immeuble en ZFU	Bénéfice net de l'exploitation

ZFU - Transfert d'activités dans une Zone Franche Urbaine (article 44 Octies du CGI)

Désignation de l'entreprise : EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

Lieux où était exercée cette activité :

Lieu d'exercice de l'activité	
Lieu d'exercice de l'activité	

Services des impôts où ont été déposées les déclarations de résultat

Service des impôts	
Service des impôts	

Subventions et aides accordées par l'Etat et les collectivités publiques

Nature	Montant

TOTAL	
--------------	--

SOMME DES EXTENSIONS	
-----------------------------	--



Désignation de l'entreprise : EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

[illegible]



Dispositif de plafonnement des provisions pour dépréciation des titres de participation et des immeubles de placement (art. 39 I 5° du Code général des impôts)

EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

I - SUIVI DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES DE PARTICIPATION

Catégorie de titres de même nature	Provisions non admises en déduction			
	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice

II - SUIVI DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

A	Immeubles ayant la qualité d'immeubles de placement au titre de l'exercice				
Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi global)		Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice
B	Suivi spécifique pour les immeubles ayant perdu la qualité d'immeubles de placement				
Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)		Stock de provisions au début de l'exercice de changement de qualité A l'ouverture de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Stock de provisions à la clôture de l'exercice de changement de qualité A la clôture de l'exercice	
TOTAL (B)					
C	Immeubles ayant la qualité d'immeubles de placement au titre de l'exercice acquis auprès de sociétés membres du groupe fiscal (à servir par les seules sociétés membres d'un groupe fiscal)				
Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)		Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice
TOTAL (C)					

**Dispositif de plafonnement des provisions pour dépréciation
des titres de participation et des immeubles de placement**
(art. 39 1 5° du Code général des impôts)

DGFIP N° 2027-H 2021

Extension

EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

I - SUIVI DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES DE PARTICIPATION

Catégorie de titres de même nature	Provisions non admises en déduction			
	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice

II - SUIVI DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

B	Suivi spécifique pour les immeubles ayant perdu la qualité d'immeubles de placement			
	Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)	Stock de provisions au début de l'exercice de changement de qualité A l'ouverture de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Stock de provisions à la clôture de l'exercice de changement de qualité A la clôture de l'exercice

TOTAL			
--------------	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS (TOTAL B)			
---------------------------------------	--	--	--

C	Immeubles ayant la qualité d'immeubles de placement au titre de l'exercice acquis auprès de sociétés membres du groupe fiscal (à servir par les seules sociétés membres d'un groupe fiscal)			
Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS (TOTAL C)				
---------------------------------------	--	--	--	--

REPORT EN ARRIERE DES DEFICITS

(Article 220 quinquies du code général des impôts)

EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

I - Identification de l'entreprise

Activités exercées (Déclarer l'activité principale en premier)

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés

☐

II - Option formulée lors du dépôt de la déclaration de résultats

Le soussigné (Nom/Dénomination) :

déclare que l'entreprise désignée a opté, lors du dépôt de la déclaration de résultats, pour le report en arrière :

1 - du déficit

☐

2 - du déficit d'ensemble du groupe (art. 223 A du CGI)

☐

Exercice au cours duquel a été constaté le déficit : ouvert le : clos le :

Montant du déficit reporté en arrière (cf. ligne 15)

1. DÉTERMINATION DU BÉNÉFICE D'IMPUTATION		Exercice N-1			
Taux de l'impôt sur les sociétés	1	33,33%	31%	28%	15%
Bénéfice fiscal effectivement soumis à l'IS au taux normal ou au taux réduit	2				
Calcul du bénéfice exclu					
Distributions effectuées par prélèvement soit sur le bénéfice au taux normal, soit sur le bénéfice au taux réduit	3				
Fraction non distribuée des bénéfices imposés au taux normal et au taux réduit ayant donné lieu à un impôt payé au moyen de crédits d'impôt					
Montant de l'IS acquitté au moyen de crédits d'impôt attachés aux revenus mobiliers	4				
Montant de l'IS acquitté au moyen des autres crédits d'impôt	5				
Total des lignes 4 et 5 divisé par le taux de l'impôt correspondant à la colonne	6				
Ligne 6 x [(ligne 2 - ligne 3) : ligne 2]	7				
Fraction des bénéfices ayant ouvert droit au crédit d'impôt rachat d'une entreprise par ses salariés (RES) (articles 220 quater et 220 quater A) qui n'a pas été distribuée et n'a pas donné lieu à un impôt payé au moyen de crédits d'impôt					
Calcul du crédit d'impôt retenu en application des articles 220 quater et 220 quater A	8				
Ligne 8 divisée par le taux d'impôt correspondant à la colonne	9				
Ligne 9 x [ligne 2 - (ligne 3 + ligne 7) : ligne 2]	10				
Montant du bénéfice exclu = total des lignes 3, 7 et 10	11				
Bénéfice d'imputation = ligne 2 - ligne 11	12				
2. IMPUTATION DU DÉFICIT					
Fraction du déficit reporté en arrière, dans la limite du montant le plus faible entre 1 000 000 € et le bénéfice fiscal d'imputation	13				
Calcul de la créance (montant porté ligne 13 multiplié par le taux de l'impôt correspondant à la colonne)	14				
Montant du déficit reporté en arrière = (totalisation des sommes portées ligne 13)					
15					
3. DÉTERMINATION DES DÉFICITS REPORTABLES EN AVANT					
Montant du déficit constaté au titre de l'exercice ouvert le* :		et clos le :		16	112 167
Montant du déficit reporté en arrière (reporter le montant de la ligne 15)				17	
Montant du déficit reportable en avant (ligne 16 - ligne 17)				18	112 167
4. MONTANT DE LA CRÉANCE					
Totalisation des sommes portées ligne 14				19	
5. ENTREPRISE AYANT FAIT L'OBJET D'UN RACHAT PAR SES SALARIÉS					
Montant du crédit d'impôt rachat d'une entreprise par ses salariés (RES) (articles 220 quater et 220 quater A du CGI) obtenu par la société constituée pour le rachat au titre de l'exercice				20	

*(report de la ligne XJ du tableau n°2058-A ou ligne 354 du tableau n°2033-B)

Reçu au Contrôle de légalité le 14 décembre 2021

SOCIÉTÉS CIVILES DE MOYENS

Déclaration complémentaire des sociétés civiles de moyens qui ont opté pour l'imposition d'après leur bénéfice réel et groupements assimilés

Dénomination de l'entreprise : EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

Numéro SIRET : 81427377700015

Déclarant :

Date : _____ Nom du signataire : _____
Lieu : _____ Qualité du signataire : _____

ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS

Dépenses communes dont le remboursement est exonéré de TVA	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ASSOCIÉS		Achats	AUTRES CHARGES EXTERNES		
	Nombre de parts 1	Nom, prénom, profession, lieu principal d'exercice de la profession (adresse complète) 2		Location mobilières et immobilières 4	Charges locatives et de copropriété 5	Entretien et réparations 6
Nombre Total de parts		TOTAL (y compris extensions)				

ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS (suite du tableau)

Associés	AUTRES CHARGES EXTERNES			CHARGES DE PERSONNEL				Amortisse- ments	Total par associé
	Transports de biens	Autres charges externes	Impôts, taxes et versements assimilés	Rémunérations		Congé payés sécurité sociale et de prévoyance	Charges financières		
				Salaires et appointe- ments	Congé payés				
	7	8	9	10	11	12	13	14	15

SOCIÉTÉS CIVILES DE MOYENS DGFIP N° 2036 BIS 2021
Déclaration complémentaire des sociétés civiles de moyens
qui ont opté pour l'imposition d'après leur bénéfice réel et groupements assimilés
Extension
 EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS

Dépenses communes dont le remboursement est exonéré de TVA	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ASSOCIÉS		Achats 3	AUTRES CHARGES EXTERNES		
	Nombre de parts 1	Nom, prénom, profession, lieu principal d'exercice de la profession (adresse complète) 2		Location mobilières et immobilières 4	Charges locatives et de copropriété 5	Entretien et réparations 6

Nombre Total de parts		TOTAL				
-----------------------	--	--------------	--	--	--	--

	SOMME DES EXTENSIONS				
--	-----------------------------	--	--	--	--

ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS (suite du tableau)

Associés	AUTRES CHARGES EXTERNES			CHARGES DE PERSONNEL				Amortisse- ments	Total par associé
	Transports de biens	Autres charges externes	Impôts, taxes et versements assimilés	Rémunérations		Congé payés sécurité sociale et de prévoyance	Charges financières		
				Salaires et appointements	Congé payés				
	7	8	9	10	11	12	13	14	15

TOTAL									
SOMME DES EXTENSIONS									

SUIVI DES CESSIONS DE TITRES DE PARTICIPATION DETENUS DEPUIS MOINS DE DEUX ANS ENTRE SOCIÉTÉS LIÉES

Dénomination : SARL EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

Adresse STATIONNEMENT 1 AVENUE PIERRE SEMARD PARKING DE LA GARE ST CHARLES MARSEILLE 13001

N° Siren 814273777

I - MOINS-VALUES RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

Titres cédés		Identification de l'entre- prise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acqui- sition	Valeur d'acqui- sition	Date de cession	Valeur de cession	Montant de la moins value en report	Utilisation de la méthode dérogatoire CUMP
Nombre	Dénomina- tion		E	D	T						

II - MOINS-VALUES ANTERIEURES RESTANT EN REPORT

Titres cédés		Identification de l'entre- prise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acquisition	Date de cession	Montant de la moins-valeur en report
Nombre	Dénomina- tion		E	D	T			

III - MOINS-VALUES DONT LE REPORT A PRIS FIN AU COURS DE L'EXERCICE

Titres cédés		Date d'acquisition	Montant de la moins value à court terme dont le report prend fin	Montant de la moins value à long terme dont le report prend fin	Nature de l'événement entraînant la fin du report	Date de l'événement entraînant la fin du report
Nombre	Dénomination					

(1) Préciser la nature du lien de dépendance suivant la codification suivante :

E - Détention directe ou indirecte de la majorité du capital social

D - Exercice de fait du pouvoir de décision

T - Détention directe ou indirecte de la majorité du capital social et/ou exercice de fait d'un pouvoir de décision sous le contrôle d'une même tierce personne

Reçu au Contrôle de légalité le 14 décembre 2021

EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

[illegible][illegible][illegible]

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

DETERMINATION ET SUIVI DES CHARGES FINANCIÈRES NETTES NON ADMISES EN DEDUCTION ET DES CAPACITÉS DE DEDUCTION INEMPLOYÉES EN REPORT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 212 BIS DU CGI

À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément

Dénomination : EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

SIRET : 81427377700015

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes du groupe non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 %	(c-2)	

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c)	f	

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, excédant 1,5 une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné à l'alinéa 13ème de l'article 223 B du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
- Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit	(i Quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) + (i bis) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction employées transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) – (f)

Reçu au Contrôle de légalité le 14 décembre 2021

**DETERMINATION DU RESULTAT NET DE CESSIION, DE CONCESSION OU DE
SOUS-CONCESSION DE BREVETS ET ACTIFS INCORPORELS ASSIMILES IMPOSABLE A TAUX REDUIT**
(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

Dénomination : EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

SIRET : 81427377700015

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

	1	2	3	4	5
	Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice
A					
B					
C					
D					
E					
F					
G					
H					
I					
J					
K					
L					

	6	7	
		Résultat net imposable à taux réduit	
	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
A			
B			
C			
D			
E			
F			
G			
H			
I			
J			
K			
L			
TOTAL			

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

Au titre de l'année N

Néant : ☒

PME au sens communautaire ☐

Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐

Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)

N° SIREN

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Report du TOTAL 1 de la page E2069RCI1	

Réduction d'impôt en faveur du mécénat

Montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
- dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	3
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Report du TOTAL 2 de la page E2069RCI1	

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
--	--

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Réduction d'impôt au titre du mécénat	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés et et crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos	
Crédit pour la rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire	
Crédit pour l'abandon des loyers par les bailleurs de locaux commerciaux	
Autres crédits d'impôts	

TOTAL	
--------------	--

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement social	
Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières	
Autres crédits d'impôts	

TOTAL	
--------------	--

Total Autres crédits d'impôts

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

(Suite)

EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit pour la rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire	
Crédit pour l'abandon des loyers par les bailleurs de locaux commerciaux	

TOTAL	
--------------	--

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit pour la rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire	
Crédit pour l'abandon des loyers par les bailleurs de locaux commerciaux	

TOTAL	
--------------	--



REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts

IV – MECENAT – Liste des bénéficiaires finaux

[illegible]

	TOTAL
--	-------

	SOMME DES EXTENSIONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100	101	102	103	104	105	106	107	108	109	110	111	112	113	114	115	116	117	118	119	120	121	122	123	124	125	126	127	128	129	130	131	132	133	134	135	136	137	138	139	140	141	142	143	144	145	146	147	148	149	150	151	152	153	154	155	156	157	158	159	160	161	162	163	164	165	166	167	168	169	170	171	172	173	174	175	176	177	178	179	180	181	182	183	184	185	186	187	188	189	190	191	192	193	194	195	196	197	198	199	200	201	202	203	204	205	206	207	208	209	210	211	212	213	214	215	216	217	218	219	220	221	222	223	224	225	226	227	228	229	230	231	232	233	234	235	236	237	238	239	240	241	242	243	244	245	246	247	248	249	250	251	252	253	254	255	256	257	258	259	260	261	262	263	264	265	266	267	268	269	270	271	272	273	274	275	276	277	278	279	280	281	282	283	284	285	286	287	288	289	290	291	292	293	294	295	296	297	298	299	300	301	302	303	304	305	306	307	308	309	310	311	312	313	314	315	316	317	318	319	320	321	322	323	324	325	326	327	328	329	330	331	332	333	334	335	336	337	338	339	340	341	342	343	344	345	346	347	348	349	350	351	352	353	354	355	356	357	358	359	360	361	362	363	364	365	366	367	368	369	370	371	372	373	374	375	376	377	378	379	380	381	382	383	384	385	386	387	388	389	390	391	392	393	394	395	396	397	398	399	400	401	402	403	404	405	406	407	408	409	410	411	412	413	414	415	416	417	418	419	420	421	422	423	424	425	426	427	428	429	430	431	432	433	434	435	436	437	438	439	440	441	442	443	444	445	446	447	448	449	450	451	452	453	454	455	456	457	458	459	460	461	462	463	464	465	466	467	468	469	470	471	472	473	474	475	476	477	478	479	480	481	482	483	484	485	486	487	488	489	490	491	492	493	494	495	496	497	498	499	500	501	502	503	504	505	506	507	508	509	510	511	512	513	514	515	516	517	518	519	520	521	522	523
--	----------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU BUREAU DE LA MÉTROPOLE

Présentation du rapport d'activité 2020 du délégataire de service public pour l'exploitation des parcs en enclos de Marseille DSP n°15/1623 (Effia Stationnement Marseille)

Les parkings en enclos Providence, Tilleuls, Beaugeard et les parcs P1 à P7 sont gérés par la société Effia Stationnement Marseille dans le cadre d'un contrat de délégation de service public sous la forme d'un affermage depuis le 26 octobre 2015 pour une durée de 7 ans. Leur capacité totale est de 1 068 places.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire (covid19).

Le montant total des investissements réalisés en 2020 s'élève à 109,8 k€ HT.

La fréquentation « horaire » enregistrée par la société Effia en 2020 est de 478 091 entrées payantes, soit une baisse de 13,5 % par rapport à 2019.

Le nombre total d'abonnements pour la période est de 41 abonnés sur l'ensemble des parcs.

Le chiffre d'affaires de la société Effia est de 992 k€ HT.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 862 k€ HT.

Le résultat net avant impôts pour cet exercice est déficitaire et s'établit à 111 k€ HT.

La redevance versée à la collectivité s'élève en 2020 à 319 k€ HT.

La DSP ne montre aucun risque en matière de rentabilité, ce qui nécessitera la reconsidération des charges notamment de gardiennage, au regard de problèmes d'insécurité, tout particulièrement au sein du parking Providence.